

Quatrième séance, vendredi 16 novembre 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Rapport N° 35 sur le postulat N° 306.05 René Thomet (passage à cinq semaines de vacances et/ou diminution de l'horaire hebdomadaire de travail à 40 heures dans le cadre d'un harmonisation des conditions de travail avec les cantons voisins). – Mandat 4007.07 Christa Mutter, Bruno Fasel, Louis Duc, Nicole Aeby-Egger, Claude Chassot, Hugo Raemy, Benoît Rey, André Ackermann, Nicolas Rime, Marie-Thérèse Weber-Gobet (restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées); prise en considération. – Postulat N° 2012.07 Moritz Boschung/Gabrielle Bourguet (élaboration d'une stratégie pour une réduction des modifications prévisibles dues aux changements climatiques); prise en considération. – Projet de décret N° 30 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public. – Projet de loi N° 29 sur la formation professionnelle; entrée en matière. – Prise de congé. – Clôture de la session.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justification: M^{me} et MM. Jacques Crausaz, Charles de Reyff, Jean-Noël Gendre, Alex Glardon, Pascal Kuenlin, Michel Losey, André Schoenenweid, Edgar Schorderet, Jean-François Steiert, Katharina Thalmann-Bolz et Hubert Zurkinden.

M^{mes} Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre et MM. Pascal Corminbœuf et Erwin Jutzet, conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président. 1. Lors de sa séance du 15 novembre 2007, le Bureau du Grand Conseil a procédé à la nomination de 3 commissions ordinaires:

– La première commission, composée de neuf membres, examinera le projet de loi modifiant la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages. Elle sera présidée par le député Jean-claude Schuway.

– La deuxième commission, composée de onze membres, examinera le projet de loi sur les bourses et prêts

d'études. Elle sera présidée par le député Pierre-André Page.

– La troisième et dernière commission, composée également de onze membres, examinera le projet adaptant la loi sur la protection des biens culturels à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Elle sera présidée par le député Christian Bussard.

2. Le Bureau a également procédé à la nomination du député Bernard Aebischer en remplacement de M^{me} Martine Remy, démissionnaire, à la commission des routes et endiguement.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Le Président. Concernant les élections et au chapitre des résultats, je vais procéder en deux blocs en commençant par la Singine, la Gruyère et le Lac et je finirai par la Glâne, la Broye et la Veveyse.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Singine

Bulletins distribués: 93; rentrés: 82 blancs: 4; nuls: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans M^{me} *Gabrielle Aerschmann-Aebischer*, à Alterswil, par 60 voix. Il y a 18 voix éparses.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Singine

Bulletins distribués: 93; rentrés: 80 blancs: 5; nuls: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans M. *Heinrich Meyer*, à Heitenried, par 52 voix. Il y a 23 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Singine

Bulletins distribués: 91; rentrés: 81; blancs: 4; nuls: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans M. *Andreas Bapst*, au Lac Noir, par 62 voix. Il y a 15 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Singine

Bulletins distribués: 91; rentrés: 81; blancs: 5; nuls: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Marianne Hauser*, à Rechthalten, par 51 voix. Il y a 24 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Singine

Bulletins distribués: 91; rentrés: 81; blancs: 5; nuls: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Sylvia Reidy-Perler*, à Schmitten, par 58 voix. Il y a 17 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Singine

Bulletins distribués: 91; rentrés: 79; blancs: 4; nuls: 2; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Ivo Riedo*, à St-Ursen, par 49 voix. Il y a 24 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Singine

Bulletins distribués: 91; rentrés: 81; blancs: 5; nuls: 17; valables: 59; majorité absolue: 30.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Albert Schaller*, à Bösinggen, par 52 voix. Il y a 7 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Singine

Bulletins distribués: 91; rentrés: 80; blancs: 7 nuls: 2; valables: 71; majorité absolue: 36.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Erwin Schneider*, à Schmitten, par 58 voix. Il y a 13 voix éparses.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Gruyère

Bulletins distribués: 92; rentrés: 88; blancs: 7 nuls: 0; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Astrid Morand*, à Riaz, par 78 voix. Il y a 3 voix éparses.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Gruyère

Bulletins distribués: 92; rentrés: 88; blancs: 8 nuls: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. François Oberson*, à Rueyres-Treyfayes, par 54 voix. Il y a 25 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Gruyère

Bulletins distribués: 90 rentrés: 81; blancs: 3 nuls: 3; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Mireille Barbey*, à Morlon, par 71 voix. Il y a 4 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Gruyère

Bulletins distribués: 90 rentrés: 81; blancs: 3 nuls: 3; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Frédérique Brodard*, à la Roche, par 65 voix. Il y a 10 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Gruyère

Bulletins distribués: 90 rentrés: 81; blancs: 7 nuls: 0; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Noëlle Genoud*, à Vuadens, par 64 voix. Il y a 10 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Gruyère

Bulletins distribués: 90 rentrés: 80; blancs: 9 nuls: 0; valables: 71; majorité absolue: 36.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Véronique Glasson-Brünisholz*, à Bulle, par 60 voix. Il y a 11 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Gruyère

Bulletins distribués: 90 rentrés: 83; blancs: 13 nuls: 0; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Laurence Jaquet*, à Estavannens, par 60 voix. Il y a 10 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Gruyère

Bulletins distribués: 90 rentrés: 80; blancs: 11 nuls: 0; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. René Jaquet*, à la Tour-de-Trême, par 57 voix. Il y a 12 voix éparses.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 92 rentrés: 78; blancs: 2 nuls: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Jean-Daniel Andrey*, à Misery-Courtion, par 75 voix. Il y a 1 voix éparses.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 92 rentrés: 87; blancs: 4 nuls: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Jean-François Etter*, à Sugiez, par 69 voix. Il y a 14 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 85 rentrés: 77; blancs: 3 nuls: 4; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Guido Egger-Jungo*, à Guschelmuth, par 67 voix. Il y a 3 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 85 rentrés: 76; blancs: 3 nuls: 6; valables: 67; majorité absolue: 34.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Jacqueline Haefliger*, à Guschelmuth, par 58 voix. Il y a 9 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 85 rentrés: 77; blancs: 7 nuls: 1; valables: 69; majorité absolue: 35.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Els De Kock*, à Morat, par 56 voix. Il y a 13 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 85 rentrés: 75; blancs: 7 nuls: 0; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Brigitte Laubscher*, à Greng, par 60 voix. Il y a 8 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 85 rentrés: 75; blancs: 6 nuls: 1; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Olivier Simonet*, à Villarepos, par 47 voix. Il y a 21 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix du Lac

Bulletins distribués: 85 rentrés: 75; blancs: 9 nuls: 3; valables: 63; majorité absolue: 32.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Anna-Katharina Walser-Beglinger*, à Jeuss, par 56 voix. Il y a 7 voix éparses.

Rapport N°35 sur le postulat N° 306.05 René Thomet

(passage à cinq semaines de vacances et/ou diminution de l'horaire hebdomadaire de travail à 40 heures dans le cadre d'une harmonisation des conditions de travail avec les cantons voisins)¹

Thomet René (*PS/SP, SC*). Je vais veiller à ne pas dépasser le temps imparti, c'est en général le dernier jour de la session que vous sévissez, M. le Président, je n'ai pas oublié que je suis à ce jour le seul député à qui on a cloué le bec parce qu'il avait dépassé les cinq minutes fatidiques. J'en garde un profond sentiment d'injustice et d'inégalité. Cela étant dit, le rapport N° 35 du Conseil d'Etat concernant le passage à cinq semaines de vacances et/ou diminution de l'heure hebdomadaire de travail à 40 heures dans le cadre d'une harmonisation des conditions de travail avec les cantons voisins, nous donne un peu d'espoir, mais laisse beaucoup de questions. Si la comparaison intercantonale nous indique que nous sommes en dessous de la moyenne suisse, elle nous indique aussi qu'aucun autre canton n'est plus restrictif que nous et que la comparaison avec les cantons voisins nous laisse derrière les cantons de Berne, de Neuchâtel et du canton de Vaud, directement limitrophes.

Concernant les HES, le rapport ne nous apprend rien. Cependant, il eut été intéressant de connaître la position du Conseil d'Etat pour Fribourg et la position des autres cantons dans le cadre de la négociation des conditions cadres découlant de la convention intercantonale de la HES-SO. Pas d'information non plus en ce qui concerne l'évolution des absences maladie de courte et de longue durée. Cet élément, qui on le sait, a un lien étroit avec la pénibilité tant physique que psychique. Cette donnée aurait certainement apporté des arguments en faveur de professions, pour lesquelles l'annualisation du temps de travail n'a pas beaucoup de sens, je pense aux professions soignantes et à toutes celles qui assurent un service, soit 24 heures sur 24 ou 365 jours par an.

Nous avons une administration performante et un degré de motivation générale élevé, n'en déplaise aux fonctionnariophobes, des études récentes le relèvent. Nous avons un personnel qui a largement contribué au redressement des finances publiques par les mesures d'économies qui l'ont touché. Les nouveaux collaborateurs étaient engagés deux classes en dessous de la classe de fonction, système de l'époque, après avoir contribué, les employés ont aussi le droit de participer au bénéfice. La motivation et l'engagement passent aussi par des possibilités supplémentaires de se resourcer, de se reposer et de se détendre. Renforcer la motivation et l'engagement, c'est renforcer le service public. On fait aussi référence à l'engagement bénévole pour des tâches sociales. On relève la richesse de l'aspect associatif dans le domaine de la culture et du sport. Il convient aussi de disposer d'un minimum de temps à consacrer pour participer à la vie associative de nos régions. Le Conseil d'Etat propose la politique des petits pas, il ne faudrait pas que cette politique d'une

¹ Message pp. 1787 à 1813.

part, ne fasse que contribuer à nous maintenir en queue de peloton et, d'autre part, qu'elle ne constitue pas une stratégie qui vise à temporiser jusqu'au moment où on aura l'occasion de dire nous n'avons plus les moyens de nos ambitions. Le Conseil d'Etat manie la carotte, mais brandit aussi le bâton. Il nous dit d'ailleurs dans les perspectives envisagées, en cas de mise en cause de la qualité et de la quantité des prestations liées à une pénurie de personnel ou pour d'autres circonstances analogues, adaptation du rythme, de la mise en œuvre, de l'augmentation des vacances. Enfin, si la flexibilité peut apporter une amélioration pour une catégorie de collaborateurs, elle n'est pas applicable pour tout le monde, comme je l'ai dit tout à l'heure.

C'est avec ces considérations que je prends acte du rapport du Conseil d'Etat.

Collaud Elian (*PDC/CVP, BR*). Le rapport N°35 concernant le passage à cinq semaines de vacances ou la diminution de l'horaire hebdomadaire dans le cadre d'une harmonisation avec les cantons voisins est déjà connu par tous depuis la publication dans les médias. Que faut-il en dire de plus, sinon que le groupe PDC salue favorablement ces propositions. Elles correspondent à notre politique de proximité, au développement individuel et au bien collectif. Cependant, j'ouvre une parenthèse pour dire que notre groupe a quelques difficultés de voir un rassemblement au pied de l'Hôtel cantonal comme le 14 novembre au matin. Je rappelle que nous avons toujours été sensibles aux revendications du personnel et avons toujours privilégié un dialogue constructif, fin de la parenthèse. Ce rapport circonstancié et élaboré sur la base d'analyses comparatives nous permet de cerner les principes qui ont guidé le Conseil d'Etat sur certaines propositions avant-gardistes telles que cinq semaines de vacances pour tous. Nous avons pris note que chaque catégorie d'activité a été évaluée et que ces mesures s'adapteront à leur convenance. Cependant, l'aspect financier n'est pas négligeable, puisque le coût de la cinquième semaine de vacances s'élèvera à 14,5 millions de francs à charge de l'Etat et 5 millions à charge des communes; ce montant de 19,5 millions devra donc être trouvé en appliquant des mesures compensatoires.

Ces propositions permettent de constater que le canton de Fribourg se situe dans la moyenne générale des administrations publiques. Cette comparaison devrait être bien perçue par les collaboratrices et collaborateurs si nous soulevons le fait que le canton est encore à la traîne dans le wagon fédéral en matière d'attractivité fiscale. Par conséquent, les propositions du Conseil d'Etat sont positives pour l'ensemble du personnel de l'Etat. Ce sera aussi une source de motivation et d'engagement nécessaires à tout être humain pour son bon fonctionnement. Enfin, le Conseil d'Etat propose de concrétiser ses intentions progressivement. Nous le soutenons dans ce sens et l'encourageons à reconnaître les mérites de son personnel. Il définira lui-même l'application dans le temps en adaptant la solution des délais. En prenant acte de ce rapport, nous constatons qu'il ne sera pas aisé d'en appliquer les principes. Cependant nous avons confiance et souhaitons que les partenaires sauront trouver la formule acceptable pour tous.

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Le rapport N° 35 a le mérite de présenter une entrée en matière du Conseil d'Etat sur le projet des temps des vacances du personnel de l'Etat de Fribourg et/ou de réduire l'horaire hebdomadaire de travail. Mais c'est là son seul mérite, car en effet les informations données dans le rapport par le SPO sont erronées ou pour le moins litigieuses, notamment lorsque celles-ci abordent une comparaison avec quelques PME du canton. Sur ce point particulier, la lecture du rapport est édifiante pour justifier que les conditions actuelles du personnel de l'Etat ne sont pas si mauvaises, le SPO tente une pénible comparaison avec notamment deux entreprises privées de nettoyage et un secteur peu représentatif pour le personnel de l'Etat, celui des shop de station-service. Les autres points de comparaison tentent plutôt à fonder la revendication de la FEDE, soit l'organisation qui représente le personnel de l'Etat. Cette étude est-elle orientée ? Eh bien, la question se pose. Car pour ne citer qu'un seul exemple, la comparaison avec un secteur très représentatif comme celui du gros-œuvre dans la construction n'est pas faite. Ceci alors que cette branche regroupe des travailleurs par centaine dans notre canton, des travailleurs dont les conditions contractuelles correspondent aux demandes de la FEDE. Cela explique pourquoi la FEDE refuse les conclusions de l'étude et non du rapport et considère qu'elles ne peuvent pas servir de base pour la négociation à venir avec l'Etat. De deux choses l'une, soit ces comparaisons sont définitivement écartées de l'analyse faite, soit le SPO doit se mettre à nouveau à la tâche en effectuant cette fois-ci un travail sérieux et non orienté qui met en avant des comparaisons légitimes et représentatives.

Haenni Charly (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce rapport N° 35 et à l'instar d'autres collègues, nous avons également, pour utiliser un terme de saison, été quelque peu «refroidis» par la manifestation non autorisée de hier matin. Ce rapport est très fouillé et les nombreux tableaux chiffrés nous permettent de situer le canton de Fribourg et de constater qu'en qualité d'employeur nous n'avons pas à souffrir de la comparaison intercantonale, n'en déplaise à M. le Député Ganioz. Défenseur des valeurs libérales et sociales, notre groupe partage l'avis du Conseil d'Etat sur sa volonté d'entrer en matière sur une augmentation de la durée des vacances du personnel. En l'occurrence le fait de le faire progressivement, en usant de la politique des petits pas que l'on pratique aisément dans ce canton, et dont ce propos est imagé par la caricature du jour, nous sied. Nous souhaitons également que tous les secteurs d'activité ne soient pas traités de la même manière quant à la compensation de l'augmentation des vacances. S'il est patent qu'une infirmière absente doit être remplacée, il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit de tâches administratives ou de travail en équipe. En manquant davantage sur la base de missions ou sur la base d'objectifs, ce qui rend d'ailleurs l'activité plus intéressante, toutes les places liées à l'introduction de la cinquième semaine de vacances ne devront pas être repouvues. Cette amélioration des conditions sociales ne doit pas être à nos yeux un blanc-seing pour la création systématique de nouveaux postes de travail.

Nous souhaitons également que l'augmentation du congé paternité à cinq jours, demandé par voie de motion par notre groupe, soit intégrée dans les prochaines négociations. Concernant l'annualisation des horaires de travail, nous invitons le Conseil d'Etat à tendre vers un tel système, ce qui permettrait d'introduire de la flexibilité et *de facto* augmente l'attractivité de l'Etat-employeur.

C'est avec ces considérations que nous prenons acte de ce rapport.

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport qui, en finalité, conduit à l'introduction d'une cinquième semaine de vacances pour le personnel de l'Etat. Ce résultat permettra à notre canton d'offrir des conditions de durée du travail égales aux grandes entreprises suisses sises à Fribourg, et ceci dans un délai assez bref, je l'espère. Dans ce contexte, l'Etat-employeur bénéficiera d'un atout supplémentaire pour garder ses employés bien formés et pour intéresser les personnes sortant des études à venir travailler dans notre canton. En revanche, j'ai une question qui concerne les employés de l'Etat âgés de plus de 50 ans qui ne bénéficieraient pas d'une semaine supplémentaire. En son temps, la décision avait été prise d'octroyer une semaine supplémentaire aux quinquagénaires, afin de leur permettre d'avoir plus de temps de récupération et pour qu'ils gardent une meilleure santé. Avec l'augmentation du stress dans le travail, je ne sais pas s'il ne serait pas plus judicieux d'accorder également une semaine supplémentaire à cette catégorie d'âge, pour notamment des raisons de santé du personnel que je viens d'évoquer. Cela aura également une incidence économique en entraînant moins de frais dans le secteur médical et social pour ces personnes. Dans les perspectives envisagées, il y a l'examen d'une compensation éventuelle du coût avec les mécanismes d'adaptation des échelles de traitements au renchérissement et à l'évaluation des salaires réels. Dans ce contexte, y aura-t-il une deuxième échelle de traitements pour les gens de plus de 50 ans ou perdront-ils une partie de leur salaire sans avoir obtenu de jours supplémentaires de vacances? Merci de votre réponse, M. le Commissaire.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). C'est avec un grand intérêt que le groupe UDC a pris connaissance du rapport N° 35 relatif au postulat de notre collègue Thomet. Nous tenons d'abord à remercier le Conseil d'Etat pour la qualité de ce rapport, lequel nous semble exhaustif et qui donne une source d'informations riches d'enseignement. Le groupe UDC est également sensible au fait qu'il faille offrir de bonnes conditions de travail aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'Etat de Fribourg. Ce rapport démontre que ces conditions sont bonnes. Le meilleur indicateur à ce sujet étant évidemment l'afflux de postulations qui arrivent sur le bureau du Service du personnel.

Par rapport aux semaines de vacances ou à la durée hebdomadaire des heures de travail, il est vrai que les grandes entreprises, qu'il s'agisse des grandes banques ou des grandes entreprises de distribution, paraissent plus compétitives. Toutefois, la plupart des Fribour-

geois travaillent dans des PME et à ce niveau-là les conditions offertes par l'Etat sont en général meilleures. Il faut ajouter à cela, la sécurité de l'emploi, élément non négligeable qui n'existe ni dans les grandes entreprises, ni évidemment dans les PME. Les coûts engendrés par les propositions de la FEDE sont exorbitants pour les contribuables, qui eux, en majorité, ne bénéficient pas de telles conditions. Je rappelle les trois chiffres clé: 145 équivalents plein-temps, un coût de 14,6 millions pour le canton et de 5 millions pour les communes.

Pour le groupe UDC ces coûts sont trop élevés pour être supportés par les contribuables. Il faudrait alors envisager une réduction réelle des salaires du personnel pour compenser les effets d'une cinquième semaine de vacances et l'introduction de la semaine de 40 heures. Voilà quelles seraient les conséquences des revendications de la FEDE.

C'est pourquoi, le groupe UDC rejette l'idée d'une augmentation de jours de congé si cela n'est pas intégralement compensé par une adaptation des échelles de traitements au renchérissement et à l'évolution des salaires réels. Néanmoins, le groupe UDC est favorable à une flexibilisation du temps de travail, telle que proposée par le Conseil d'Etat. C'est avec ces quelques considérations que le groupe UDC prend acte de ce rapport.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (*ACG/MLB, SE*). Artikel 329a Absatz 1 des Obligationenrechts schreibt vor, dass alle Arbeitnehmenden einen gesetzlichen Anspruch auf wenigstens 4 Wochen bezahlte Ferien, und die Arbeitnehmenden bis zum vollendeten 20. Altersjahr auf wenigstens 5 Wochen Ferien haben. Die letzte Anpassung des OR betreffend der Ferienansprüche liegt 24 Jahre zurück!

Heute sieht die Realität für viele Erwerbstätige bereits anders aus. Gemäss Bundesamt für Statistik hatten Arbeitnehmende (bei einem Vollzeitpensum) im Jahr 2006 durchschnittlich 5 Wochen Ferien. Dieser Durchschnittswert ist allerdings wenig aussagekräftig, denn die Anzahl Ferien variiert stark nach Branche und nach Altersklassen.

Im vorliegenden Bericht des Staatsrates zum Postulat Thomet wird z.B. darauf hingewiesen, dass die grossen privatwirtschaftlichen Unternehmen mit Sitz oder Niederlassung im Kanton Freiburg ihrem Personal punkto Arbeitsdauer vorteilhaftere Bedingungen bieten als der Kanton. Was die KMU betrifft, sind die Bedingungen in Bezug auf die Arbeitsdauer gleich oder sogar etwas besser.

Da muss unweigerlich die Frage nach der Konkurrenzfähigkeit gestellt werden, um so mehr, als auch der Kanton Bern ab nächstem Jahr seinem Personal mehr Ferien gewähren wird.

Rein diese statistischen Überlegungen sprechen für eine Erhöhung der Feriendauer für das Freiburger Staatspersonal. Aber es gibt noch andere Gründe – sie sind zum Teil schon von Kollegen erwähnt worden:

In den vergangenen zwei Jahrzehnten hat sich die Arbeitswelt verändert. Durch den technologischen Wandel wurde die Arbeit immer mehr verdichtet und das Arbeitstempo stieg. Die Grenzen der Belastbarkeit sind für viele Arbeitnehmende erreicht. Der zuneh-

mende Druck am Arbeitsplatz wird zu einem bedeutsamen Gesundheitsrisiko. Rund ein Viertel der Arbeitnehmenden fühlt sich oft oder sehr oft gestresst. Die zunehmende Belastung hat Fehlzeiten und Krankheitsabwesenheiten und damit auch Produktionsausfälle zur Folge. Das Seco schätzt die direkten Kosten von Stress am Arbeitsplatz auf über 4 Milliarden Franken. Was das heruntergebrochen auf den Kanton Freiburg bedeutet, kann ich nicht sagen. Ich weiss nicht, ob man das schon einmal untersucht hat.

Das Bedürfnis der Arbeitnehmenden nach mehr Ferien, Freizeit und Erholungszeit ist gross.

Une augmentation du nombre de jours de vacances offre une meilleure adéquation entre l'emploi et la famille. Les enfants en âge de scolarité ont 12 semaines de vacances par année. Partant de l'idée qu'une famille passe trois semaines de vacances ensemble, la question de la garde des enfants durant les 9 semaines de vacances scolaires reste posée. L'octroi d'une semaine de vacances supplémentaire aux parents est sans doute un support important.

Das Mitte-Links-Bündnis dankt deshalb dem Staatsrat, dass er ein offenes Ohr für die Anliegen seines Personals hat und unterstützt seinen Vorschlag für die schrittweise Einführung von zusätzlichen Ferientagen für das Verwaltungspersonal – wenn möglich ab Ende 2008 – und die Einführung von kompensatorischen Massnahmen zur Gewährleistung der Gleichbehandlung zwischen Verwaltungspersonal und Lehrpersonal. Die Arbeitnehmenden ab dem 50. bis 59, bzw. ab dem 60. Altersjahr sollten allerdings auch von einer Erhöhung profitieren können, obwohl sie bereits heute Anrecht auf eine 5. bzw. 6. Ferienwoche haben.

Nicht einverstanden sind wir damit, die Staatsmitarbeiterinnen und -mitarbeiter für die entstehenden Kosten zur Kasse zu bitten über Mechanismen zur Anpassung der Gehaltsskalen an die Teuerung und die Reallohnentwicklung. Der erwartete Effekt einer zusätzlichen Ferienwoche, nämlich die Attraktivität als Arbeitgeber zu erhöhen, würde so gleich wieder zunichte gemacht.

Le groupe de l'Alliance centre gauche est dès lors reconnaissant au Conseil d'Etat d'avoir examiné avec bienveillance ce postulat. En revanche, notre groupe ne peut accepter que les coûts résultant d'une adaptation de la réglementation sur les vacances soit reportée, même partiellement sur le personnel.

Les effets positifs d'une amélioration des vacances seraient par ce moyen anéantis. L'on peut reprendre d'une main ce que l'on donnerait de l'autre!

Auch die vorgeschlagenen Arbeitszeitflexibilisierung können wir nicht unterstützen, ohne die Details heute zu kennen.

Lässer Claude, Directeur des finances. En introduction à mon intervention, j'aimerais d'abord relever deux choses. Tout d'abord plusieurs personnes ont fait allusion aux comparaisons qui ont été faites dans ce rapport. J'aimerais d'abord contester le point de vue de M. Ganiot qui dit que le rapport a été manipulé pour arriver à des résultats. J'en veux pour preuve qu'on a fait des comparaisons, notamment avec les grandes régions fédérales. Or, si on avait voulu manipuler, on ne les aurait pas prises. Mais pour être complet, et le

Président de la FEDE s'est déjà exprimé sur les ondes, sauf erreur, de Radio-Fribourg, la FEDE conteste les comparaisons que nous avons faites en disant qu'on aurait peut-être dû prendre d'autres sociétés beaucoup plus vastes dans leur application, M. Ganiot l'a aussi dit, mais c'est vrai que quand on me dit qu'il faut prendre en comparaison la société de la construction, et on sait qu'aujourd'hui la convention est rompue, cela me paraît un peu particulier, mais à mon avis ce n'est pas le vrai débat.

On a fait des comparaisons et on a essayé de voir un peu les tendances, mais on ne dit pas : «voyez ici il y a 0, tant de plus ou de moins», ce sont plus des tendances générales. Encore une fois, je tiens à insister sur le fait que la FEDE n'est pas forcément satisfaite des comparaisons qui sont faites. En revanche, contrairement à ce que M. Ganiot dit, si la FEDE n'est pas satisfaite de ces comparaisons, elle est d'accord avec la ligne générale des conclusions que le Conseil d'Etat en tire, avec des bémols toutefois, on est bien d'accord.

La FEDE est satisfaite que le Conseil d'Etat entre en matière, ensuite dans l'application évidemment cela fera encore l'objet de discussions.

Un deuxième élément qui me paraît important et qui fausse un petit peu le débat, et je le mets aussi en lien avec la manifestation de l'autre jour, c'est qu'évidemment on se trouve face à deux catégories de personnel: le personnel de l'Etat et le personnel des institutions spécialisées que l'Etat cofinance en bonne partie.

Pour ce qui nous concerne, notre interlocuteur, c'est le personnel de l'Etat et non pas un personnel qui a un autre employeur. Et à ma connaissance, il faut le dire, la manifestation qui a été organisée, ne l'a pas été par la FEDE. En tout cas d'après ce que j'ai pu observer, c'est que parmi les personnes présentes, ce n'était pas forcément des gens de la FEDE qui étaient à l'origine de cette manifestation. On a avec la FEDE, il faut le dire, de bons contacts. Ces contacts sont assez durs, chacun défendant son point de vue, mais ces contacts sont corrects, et on discute d'abord avant de commencer à manifester, puis à hurler.

A nouveau, notre interlocuteur ou la catégorie de personnel que nous voulons et devons prendre en considération, c'est notre propre personnel. Les autres employeurs qui se réfèrent aux conditions de l'Etat, s'ils veulent offrir davantage, ils peuvent le faire.

En revanche, l'Etat a toujours dit, dès l'instant où il subventionne, il ne le fait pas à des conditions supérieures à celles qu'il offre à son propre personnel. Mais les autres employeurs ont la liberté de faire plus, s'ils trouvent un autre financement, c'est clair.

Maintenant je reviens sur certaines interventions. M. Thomet a fait allusion aux négociations sur la HES-SO, sur l'harmonisation. Par définition, lorsque l'on négocie, la meilleure façon d'affaiblir sa position, c'est de venir sur la place publique et de dire ce que l'on pense et ce que l'on aimerait, etc. Je ne veux pas entrer longuement en matière là-dessus, mais il est vrai que pour Fribourg, l'harmonisation, l'unification des HES, le statut et les conditions salariales dans les HES poserait passablement de problèmes. En effet, il est vrai qu'un certain nombre de cantons sont souvent beaucoup plus généreux, en termes de salaires, notamment pour cette catégorie de personnel avec toutes les

conséquences que cela implique sur les finances publiques.

On a parlé d'absentéisme. Or, le Conseil d'Etat est conscient de cette problématique et ce n'est pas pour rien qu'il a mis en place un dispositif de «care management» pour essayer de combattre cet absentéisme, mais aussi pour aller plus loin, pour éviter un recours trop rapide à l'AI et pour réduire ce recours.

M. Thomet a signalé que nous avons une administration performante et motivée. Et là je ne peux que le souligner trois fois, ce n'est pas le Conseil d'Etat qui a dit le contraire. Nous avons également une flexibilisation du temps de travail. M. Thomet dit que cette éventuelle flexibilisation ne devrait pas être applicable à tous. Personnellement, je lis dans le rapport une ou deux phrases où l'on dit: «il convient de poser les limites à cette flexibilisation afin d'éviter les dérives». Il faut des garde-fous et compte tenu de la multiplicité de la diversité des fonctions exercées aux services de l'Etat, une solution unique ne serait sans doute pas applicable, on en est conscient. On ne peut pas avoir un même système, par exemple pour des infirmières, pour des enseignants ou pour des gens de l'administration centrale, cela paraît couler de source.

Aux questions précises de M. Grandjean, je n'ai pas de réponse. Nous n'avons aujourd'hui pas de solution toute faite dans le tiroir. Nous attendons la discussion d'aujourd'hui, pour demain, faire une conférence de presse et annoncer ce que l'on va faire. On a dit qu'on entrerait en matière, qu'on était prêt à discuter une semaine supplémentaire de vacances, mais encore faut-il en discuter les modalités, la manière dont on veut l'appliquer, comment, à qui? Et ensuite, on l'évoque déjà, il y a toute la problématique des enseignants à résoudre. D'ailleurs, la revendication de la FEDE ne porte pas sur le fait d'avoir des vacances supplémentaires pour les enseignants, mais de trouver une autre forme de compensation en termes de décharges supplémentaires. Or, ce sont tous des éléments qui, sur le principe sont simples, mais sont plus compliqués dans l'application. Et c'est pour cette raison qu'on a besoin de temps pour discuter avec les partenaires, en particulier avec la FEDE pour pouvoir mettre cela en place.

Donc, je n'ai pas de solution: je ne peux pas dire, ce sera comme ceci ou comme cela. Et je serais malhonnête de le dire, parce que ce n'est en tout cas pas ce qui ressort du message où il est dit clairement que ce n'est pas encore prêt, mais où on donne simplement l'orientation générale de ce qu'on veut faire.

Une politique des petits pas, pourquoi dit-on qu'on veut le faire progressivement? Plusieurs personnes ont évoqué le cas du canton de Berne. Mais il faut tout dire et aller jusqu'au bout: Berne a pris des décisions de principe, mais parle aussi d'une mise en application progressive. Je connais très peu de grandes sociétés, même dans les entreprises qui sont plus généreuses que l'Etat, qui ont introduit leur cinquième semaine d'un coup, du jour au lendemain, à partir du 1^{er} janvier, c'est 5 jours de plus. Tout le monde le fait progressivement. Pourquoi le fait-on progressivement? Pour deux raisons essentielles: d'abord pour la question du coût et ensuite, pour une question très pratique. On l'a vu ces dernières années, pour ne citer qu'un exemple, avec la problématique de la durée de travail des médecins-

assistants. Les médecins-assistants faisaient beaucoup trop d'heures de travail. Par le biais d'une loi, on a dû réduire cet horaire; on avait une obligation légale, mais on n'a pas pu le faire d'un coup, tout simplement parce qu'on n'avait pas les gens pour occuper les postes et pour compenser. En observant simplement le domaine des enseignants, si du jour au lendemain, on réduisait sans autre d'un coup les effectifs ou on donnerait un certain nombre de décharges horaire, je suis convaincu qu'on ne trouvera pas du jour au lendemain les effectifs nécessaires à cette compensation. Donc, il faut naturellement, une année, voire deux ans, je ne sais exactement, mais il faut un certain temps pour y arriver. J'aimerais quand même dire à ceux qui interviennent en disant «mais il faut aller, en tout cas il ne faut aucune compensation», j'espère qu'ils tiendront le même langage quand on l'introduira et qu'ils ne viendront pas se plaindre de l'augmentation des charges liées sur les communes. Parce qu'évidemment quand on parle du personnel enseignant, par exemple cela a un effet sur les communes, puisque celles-ci cofinancent les salaires. Or, dès l'instant où on augmente la durée des vacances ou les heures de décharges, cela aura aussi des conséquences financières sur les communes. Donc si l'on vient par la suite nous dire que c'est un scandale, que les charges augmentent pour les communes, eh bien je n'accepterai pas un tel discours.

En conclusion, et je pense que c'est le plus important, d'ailleurs je l'ai déjà signalé aux représentants de la FEDE, c'est que le Conseil d'Etat soit d'accord d'entrer en matière et il ne s'agit pas d'une déclaration en l'air. Le Conseil d'Etat a la ferme volonté d'introduire cette cinquième semaine de vacances pour plusieurs raisons: d'une part, parce que comme nous le mentionnons dans notre programme gouvernemental, nous voulons rester un employeur attractif, voire même améliorer notre attractivité et puis il faut quand même l'admettre, il est vrai que l'octroi de 5 semaines de vacances c'est dans l'ère du temps, c'est qu'une question de temps pour y arriver afin que tout le monde l'ait. Et il n'y a pas de raison fondamentale de traîner les pieds et de dire: «attendons qu'on puisse être les derniers» et là on y sera contraints et forcés. J'estime que l'on doit suivre un peu ce qui se passe sur le marché du travail. Dès lors, pour toutes ces raisons, comme je l'ai dit, le Conseil d'Etat entre en matière. On discutera en particulier avec la FEDE des conditions d'application, du rythme, etc. Ce sont des décisions qui n'ont pas encore été prises et il y a encore toute une série de calculs à faire aussi avec le cercle des intéressés.

C'est avec ces considérations que je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Mandat 4007.07 Christa Mutter, Bruno Fasel, Louis Duc, Nicole Aeby-Egger, Claude Chassot, Hugo Raemy, Benoît Rey, André Ackermann, Nicolas Rime, Marie-Thérèse Weber-Gobet (restructuration et contrôle du Service des ponts et chaussées)¹

Prise en considération

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le dépôt de ce mandat s'est fait bien sûr en relation avec les dépassements annoncés lors de la construction de la route de contournement de Bulle. Nous demandons pour le résumer, sous le titre «Structures et contrôle du Service des ponts et chaussées», qu'on analyse les manquements lors de la planification des procédures de soumission et de la construction, qu'on informe rapidement et de façon complète le Grand Conseil et qu'on prenne les mesures nécessaires de restructuration et de surveillance.

Nous pouvons constater que les travaux ont commencé et nous en remercions le Conseil d'Etat. Le vote sur la prise en considération de ce mandat aujourd'hui ne veut pas dire que nous voulons toutes les réponses aujourd'hui en détail, mais bien en temps utile.

Le Conseil d'Etat nous avait annoncé un dépassement de 44 millions de francs. Je pense que ce chiffre peut encore évoluer et que le coût total de cet ouvrage pourrait avoisiner 270 millions de francs. Nous demandons des analyses du surcoût et les raisons de son annonce très tardive. Trois, quatre détails: les nouvelles normes de sécurité du tunnel, connues en 2002, ont déjà servi d'excuses pour plusieurs dépassements. Pourquoi? Nous voulons savoir pourquoi, ni les services, ni les entreprises ont pensé à la réglementation fédérale qui interdit, avec raison, d'abaisser durablement une nappe phréatique. Comment cela est-il possible?

Ensuite, il m'a semblé qu'il y a eu un problème avec l'application de l'indice des prix de la construction. Un indice indiqué lors d'une votation n'est pas une loi qu'il faut appliquer lors de l'adjudication des travaux. Nous aimerions avoir des explications à ce sujet. Comment les cahiers des charges et les soumissions ont-ils été formulés? Comment arrive-t-on à afficher des dépassements sur de nombreuses rubriques?

Le surcoût, eh! bien, il a un coût pour le canton, mais il faut aussi dire que pour les entreprises, c'est un revenu supplémentaire, cela va de soi! Nous aimerions donc recevoir la liste des entreprises, de leurs mandats et de leurs honoraires. Nous suggérons à l'Inspection des finances de s'intéresser spécialement à l'organisation et au contrôle des sous-traitances.

Dans les déclarations faites en commission, j'ai eu l'impression, mais je ne peux pas le prouver, que les annonces des surcoûts des entreprises ont été enregistrés par le Service des ponts et chaussées avec un haussement d'épaules et puis payés sans autre.

Permettez-moi encore de mettre ce mandat dans une perspective plus générale. Depuis mardi, toutes les propositions qui demandaient de modifier le budget

pour quelques dizaines de milliers de francs, soit par exemple un poste pour l'enfance, ont été combattues avec l'argument selon lequel il fallait freiner les dépenses, exercer un contrôle strict et être «pinailleur». Je pense entre autres à notre collègue Ruedi Vonlanthen qui s'est distingué dans ce domaine! Mais il me semble que le domaine routier fait exception: là, 10, 20 ou 40 millions de plus par-ci ou par-là, c'est toujours possible! Ainsi, avant-hier, le directeur de la DAEC a présenté le projet Vaulruz-Romont pour un montant de 41 millions; c'est tout de même conséquent! Cela doit faire environ 1 million par maison contournée. M. le Conseiller d'Etat, Georges Godel a annoncé aussi que tous les autres projets routiers en discussion ne seront pas préterités par ce contournement de Vuisternens-devant-Romont. Je cite de mémoire: le pont de la Poya, Marly-Matran, le contournement de Guin, le contournement de Belfaux, le contournement de Salvenach et j'en oublie certainement encore. Donc, tous ces projets ensemble doivent certainement coûter encore une fois autant que la route de contournement de Bulle. Nous aimerions surtout savoir en premier, comment va être dirigé le chantier de la Poya et quand est-ce que nous saurons exactement ce que va coûter ce chantier-là?

Pour diriger tous ces projets annoncés, croyez-vous vraiment aujourd'hui, que le Service responsable dispose des structures qui lui permettent de diriger et de mener à bien tous ces projets? J'en doute et c'est pour cela que nous avons déposé ce mandat. C'est également pour donner des informations à la population, qui a aussi le droit de savoir quand il y a des dépassements d'une telle ampleur et c'est aussi pour prendre des mesures rapides et nécessaires pour mieux contrôler tous ces chantiers.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Die freisinnige Fraktion hat den Auftrag diskutiert. Was Frau Mutter jetzt ausgeführt hat, hat sicher teilweise seine Berechtigung, es ist allerdings darauf hinzuweisen, dass in der letzten Session, als über das gleiche Sujet abgestimmt wurde, der Baudirektor klar und deutlich gesagt hat, was er für Massnahmen in Gang gesetzt hat. Wir haben Vertrauen, dass das einwandfrei untersucht wird. Ich habe damals schon als Sprecher der Fraktion gesagt, es ist nicht so sehr eine Frage der Zeit, es ist wichtig, dass die Fakten auf dem Tisch liegen und dass entschieden werden kann. Es kann aber auch nicht sein, dass jetzt die Gelegenheit wahrgenommen wird, einfach überall und alles in Zweifel zu ziehen und im Grundsatz gegen Strassenbau zu stimmen. Mit diesen Bemerkungen wird die freisinnige Fraktion dem Auftrag im Sinne des Staatsrates zustimmen.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Der Auftrag 4007 von Christa Mutter, mitunterzeichnet von mehreren Ratskollegen des Mitte-Links-Bündnis, über die Restrukturation und Kontrolle des Tiefbauamtes rennt unseres Erachtens schon offene Türen ein. Seit der neuen Legislatur arbeite ich in der Kommission für Strassen und Wasserbau. Ich vertrete die Meinung, dass in dieser Kommission mit dem neuen Staatsrat gut gearbeitet wird. Auch bin ich der Meinung, dass der Staatsrat uns nichts verheimlicht hat und stets offen war. Tatsache

¹ Déposé et développé le 10 octobre 2007, BGC p. 1541; réponse du Conseil d'Etat le 30 octobre 2007, BGC p. 1862.

ist leider, dass vom Kantonsingenieur Probleme über sehr lange Zeit gegenüber dem Staatsrat verheimlicht und viel zu spät kommuniziert wurden. Ich finde es schade, dass einmal mehr ein Kommissionsmitglied mit diesem Auftrag mehr Parteipolitik als Sachpolitik betreiben wird, um alsdann in den Medien gross herauszukommen. Die SVP-Fraktion hat volles Vertrauen in den Staatsrat in dieser Angelegenheit. Dieser empfindet ja auch die Annahme des Auftrags.

Vial Jacques (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien se déclare satisfait de la réponse du Conseil d'Etat à la demande de mandat et attend avec confiance le rapport définitif. Il constate que des mesures ont déjà été prises et que des analyses sont en cours. Comme il a soutenu l'urgence, le groupe démocrate-chrétien soutiendra dès lors ce mandat pour la forme, mais tient à mentionner que cette demande enfonce des portes ouvertes. Il regrette qu'une intervention se fasse alors que le Directeur de la DAEC avait informé la commission des routes et qu'il avait déjà pris des mesures et exprimé publiquement sa volonté de faire la lumière sur le surcoût de la H189 et revoir la structure du Service des ponts et chaussées. Nous tenons également à ce que toute la lumière soit faite, mais pas dans l'esprit de M^{me} Mutter. La DAEC avait déjà défini son propre mandat bien avant le dépôt des mandataires.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). O quel magnifique projet lorsque, dans une belle unanimité, le peuple fribourgeois a avalisé cette route de contournement de Bulle et a voté le crédit d'engagement en juin 2001! Toutefois, cet enthousiasme de départ a été très vite refroidi. Une annonce de dépassement du montant initial d'environ 45 millions a provoqué une vague de protestations au sein du peuple fribourgeois. Ce qui interpelle le plus aujourd'hui, c'est le silence radio qui a prévalu, le conseiller d'Etat lui-même, M. Georges Godel, n'ayant été mis au courant que par petites touches successives.

45 millions, c'est 90 villas à 500 000 francs! Dites-moi, Mesdames et Messieurs, que se passerait-il dans le secteur privé devant une telle ampleur de dépassement de crédits? Ce serait la faillite garantie à tous les coups! Je voudrais toutefois relever le cran reconnu partout du conseiller d'Etat en fonction, M. Georges Godel, qui a eu le mérite de prendre des mesures immédiates en relevant de ses fonctions l'ingénieur cantonal. Mais cette autorité en partance, est-elle la seule responsable de cette débâcle financière? Combien d'autres professionnels de la branche, au plus haut niveau, ont partagé ces responsabilités, étaient très certainement au courant de ces dépassements inconsidérés et n'en ont soufflé mot? L'ingénieur cantonal n'est-il pas finalement, sans vouloir l'excuser, quelque peu le bouc émissaire? La question essentielle est où passent finalement ces dizaines de millions de francs de dépassement? Est-ce que l'occasion n'est pas rêvée dans ces grands projets de s'en mettre plein les fouilles? Il est vrai qu'il s'agit d'argent public et dépenser l'argent des autres a certainement un attrait accentué.

Par ailleurs, ne serait-il pas temps de donner à la Commission des routes un mandat beaucoup plus pointu

pour avoir en tout temps cette possibilité de contrôler beaucoup plus à fond toutes les évaluations, les soumissions, les travaux en cours et que cette commission soit à tout moment mise au courant d'éventuels dépassements, qu'elle puisse aussi agender des visites surprises de chantiers plus fréquentes. Malgré toutes les informations données, cette bavure financière, parce que cela en est une, quasiment incontrôlable, ne devrait plus jamais se répéter. Aujourd'hui, ce mauvais vin est tiré. Malgré tous les hoquets qu'il provoque, il faudra bien le boire jusqu'à la lie.

Je vous demande donc de bien vouloir accepter ce mandat.

Collaud Elian (*PDC/CVP, BR*). Je ne vais pas rappeler tout ce qui a été dit concernant ce sujet. Mais tout de même, permettez au président de la Commission des routes de ce canton de prendre la parole et d'appuyer la position du Conseil d'Etat d'approuver cette proposition. Cependant, je tiens quand même à mettre deux ou trois petites choses au point.

Lors de la séance du printemps, nous avons été informés par M. le Conseiller d'Etat d'une possibilité d'un dépassement certain sur ce chantier. Malheureusement, à ce moment-là, les faits n'étaient pas connus. Nous n'avons pas pu savoir quel était le montant, mais on savait déjà que tout était entrepris de façon qu'on le sache. Lors de notre dernière séance, nous avons été tenus au courant du pourquoi et du comment de ces dépassements. Ils ne sont pas forcément tous imputables aux personnes et surtout aux degrés de responsabilité qu'on veut bien donner dans certains discours. Là, je laisserai M. le Commissaire du gouvernement l'expliquer encore une fois.

Quant aux autres intervenants, il est un peu dommageable – je me tourne vers ma collègue de la Commission des routes – de reprendre presque mot à mot le procès-verbal de la dernière séance que nous avons tenue. Là, je parle en mon nom personnel et je pense que certains collègues de la Commission des routes m'appuieront si cela devait être nécessaire.

Partant de là, la Commission des routes doit-elle s'ériger en commission d'enquête? Nous n'avons pas voulu ce débat-là et nous en avons discuté lors de cette séance. En revanche, nous avons écouté avec intérêt tout ce qui était possible à l'époque. Nous avons effectué dernièrement une visite de chantier pour nous imprégner du prochain mandat qui sera confié à la Commission des routes, une fois que l'OFROU aura émis ses considérations et que le Conseil d'Etat aura transmis au Bureau et que le Bureau aura transmis à la Commission des routes le mandat d'étudier et de proposer au Grand Conseil quelle est la forme que nous avons dans notre organisation cantonale.

Cependant, j'abonde aussi dans le sens de mettre au fait la Commission des routes, afin qu'elle soit plus au courant des affaires, etc. C'est tout à fait possible, nous en avons discuté et le mandat est en main de M. le Conseiller d'Etat Georges Godel.

Les discussions ont été dans ce sens lors de la dernière séance de commission. Nous ne voulons pas être une commission d'enquête, mais nous voulons davantage être informés de certains détails et surtout exercer un

certain suivi des chantiers. Et ce projet est à l'étude et nous en discuterons lors d'une prochaine séance.

Donc, je salue aussi ce projet et, comme l'ont relevé mes collègues de la Commission des routes, je vous propose d'accepter ce mandat.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'aimerais juste rectifier un détail évoqué par mon collègue Binz. Ce n'est pas un mandat du groupe ACG, mais c'est un mandat qui a été cosigné par des députés socialistes et démocrates-chrétiens, et qui a aussi été déposé par eux. Je ne voudrais pas le passer sous silence.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Permettez-moi de commencer par deux mots: confiance ou doute! Sur six députés qui sont intervenus, j'ai constaté que cinq soutiennent les interventions que j'ai faites sur ce dossier. Et, malheureusement, je ne sais pas si c'est une question de compréhension, mais je regrette que M^{me} la Députée Christa Mutter prône à quelque part un petit peu le doute. J'ai déjà eu l'occasion, et je le démontrerai encore, que notre volonté c'est vraiment de faire toute la lumière sur cette affaire.

Vous me permettez de faire quelques appréciations par rapport à l'intervention de M^{me} la Députée Christa Mutter sur notamment mes déclarations en ce qui concerne Romont-Vaulruz, et sur l'ensemble des autres projets qui sont dans le pipeline au sein de ma Direction, plus particulièrement au service des ponts et chaussées. Il est vrai qu'avant-hier soir, au Bicubic à Romont, j'ai passé en revue l'ensemble des projets qui sont dans mes bureaux. Or, je peux vous dire que l'ensemble des projets ne provient pas directement du Conseil d'Etat, mais fait bien plus suite aux interventions de députés dont j'ai aussi fait partie par le passé. Je pense que c'est important de le dire. Et tous les projets qui sont en route, rassurez-vous, ce ne sera pas moi, en tant que Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, qui vais les réaliser puisque ces projets sont dans le temps et ceux qui ont été cités vont se réaliser jusqu'en 2020. Donc, ce sera dans treize ans. Inutile de vous dire que je ne serai plus là (*rires!*). Mais je pense qu'on doit avoir une planification et en cela, lors de la dernière session, je me souviens avoir répondu à M. le Député, conseiller national, Jacques Bourgeois en lui disant qu'il ne faut pas étudier lorsqu'on sait qu'on ne peut pas réaliser, mais il faut étudier lorsqu'on sait qu'on veut réaliser. Il s'agit aussi de deniers publics.

Avant de répondre concrètement aux questions et aux remarques, j'aimerais insister pour vous dire que, s'il y a eu des problèmes dans mes services, notamment aux ponts et chaussées, le personnel qui y travaille fait un travail non seulement remarquable, mais il met les bouchées doubles et je vous assure que tout le monde tire à la même corde. Ceux qui ont pu assister avant-hier soir, à Romont, à cette présentation – et j'en ai beaucoup qui m'en ont fait la remarque – ont remarqué que c'était une présentation plus que professionnelle. M. le Vice-président élu, Pierre-André Page, était présent. Et beaucoup sont venus après la séance me féliciter de la qualité de cette présentation faite par mes services et

les ingénieurs mandatés. Je tiens à relever la qualité du travail fait par le Service des ponts et chaussées.

Venons-en au mandat. Lors de la séance du Grand Conseil du 10 octobre dernier, lors des débats sur l'urgence, j'avais affirmé que si vous votiez oui ou non à l'urgence, cela ne changerait rien à ma vision, ni à celle du Conseil d'Etat puisque je souhaite faire toute la lumière sur cette affaire. A cet effet, je l'ai aussi dit le 10 octobre, je n'ai pas attendu l'intervention du Grand Conseil pour agir. En effet, lors de la séance de la Commission des routes du 19 septembre dernier, j'avais donné l'information que je connaissais à l'époque et j'avais informé du mandat externe relatif à la vérification des chiffres. Et je vous informe en ce qui concerne tous les éléments qui sont passés, j'ai la certitude que les chiffres sont exacts, mais pour les travaux qui restent à exécuter, il faut bien admettre que nous verrons à la fin la situation exacte. J'ai quand même une certaine confiance, mais il faut admettre que là-dessus il reste une certaine incertitude.

Quant à l'information et les doutes de M^{me} la Députée Christa Mutter, elle peut relire le procès-verbal de la Commission des routes où j'ai donné des explications sur trois pages. Je crois que j'en ai pas mal données, en tout cas, tout ce que je pouvais en l'état.

J'avais aussi informé des premières pistes de mesures pour qu'une telle situation ne se reproduise pas, notamment en rapport avec le pont de la Poya où j'avais esquissé qu'on pourrait éventuellement nommer une commission, telle que les commissions de bâtisse où des membres de la Commission des routes pourraient en faire partie. Mais pour cela il faut encore un arrêté du Conseil d'Etat. Nous verrons de quelle manière nous allons travailler puisque rien n'est décidé en la matière. Une chose est sûre, nous devons faire quelque chose. Dans cette commission ou ce comité de pilotage, c'est selon, mon objectif, c'est d'intégrer aussi l'Office fédéral des routes afin qu'il ait aussi connaissance des dossiers à mesure de leur avancement.

De plus, le 12 octobre, j'ai mandaté l'Inspection des finances pour deux audits. Tout d'abord le premier audit, c'est pour l'organisation de projets et, pour être transparent, je vais vous dire ce que j'ai demandé à l'Inspection des finances: *«Au vu de la situation, il me paraît que l'audit devrait porter sur les points suivants: organisation générale du projet, phases des études et de réalisation, organisation du maître de l'ouvrage, obligations contractuelles des mandataires et des représentants du maître de l'ouvrage, organisation du controlling financier, journal de suivi ou traçabilité technique et du suivi relatif aux plannings des études et de la réalisation, état de la revendication honoraires ingénieurs et entreprises».*

Le deuxième mandat que j'ai demandé, c'est sur la centrale d'exploitation des matériaux. Là, j'ai demandé: *«...d'examiner les bases de décisions, bases contractuelles initiales, prix déposés et investissements initiaux, organisation et fonctionnement de la centrale, contrôle du mouvement des matériaux et facturation, avenants et prix complémentaires et le suivi financier».*

Vous pouvez constater que lorsque j'aurai le résultat de cet audit, j'en saurai beaucoup sur cette situation. Mais je dois admettre qu'aujourd'hui, je suis incapable

de vous donner une date où je pourrais vous donner l'information en détail. En effet, cette affaire, comme vous avez pu le constater, est extrêmement complexe et, avec les années de cette construction, il faut un certain temps pour tout recomposer. Ce que je peux vous assurer, c'est que toute la lumière sera faite. Aujourd'hui, je peux vous le dire, des informations ont été données à l'Office fédéral des routes et cet office fédéral a demandé des compléments et de structurer ou de restructurer les documents tel qu'il le souhaite. Ce que je peux vous dire aussi, c'est que l'Office fédéral des routes ne pourra pas prendre position cette année encore; c'est dire clairement que je pourrai vous donner des informations au plus tôt à la première session de l'année prochaine!

J'en viens maintenant au mandat concret et sur le dépôt. Dans le dépôt, on parle du dépassement de 44,3 millions, selon les dernières estimations. Ce montant s'ajoute à un crédit de 215 millions, part cantonale 63 millions, votée en 2001, ainsi qu'aux 3 millions de francs pour les études et projets. J'aimerais préciser ici pour éviter toute ambiguïté que dans le montant de 215 millions, était compris le crédit d'études de 16 millions du 16 mai 1996 que le Grand Conseil avait adopté; donc les 16 millions sont compris dans les 215. Ensuite les 63 millions: effectivement, les 3 millions s'ajoutent aux 63 parce que ces 3 millions représentent la part cantonale du crédit d'études de 16 millions que je viens de citer.

En ce qui concerne les trois points:

- La planification des procédures de soumission a été effectuée à première vue, comme vous le dit le Conseil d'Etat, conforme à la législation sur les marchés publics;
- l'information, comme je viens de le dire, vous sera faite en totale transparence après les informations et la décision de la Confédération et après le résultat de l'audit;
- les députés qui ont déposé le mandat demandent qu'il y ait nécessité à restructurer la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je dis clairement qu'à mon sens – et je ne vais pas le faire – il n'y a pas de raison de restructurer la Direction. Par contre, en fonction des résultats de l'audit, certainement il faudra restructurer le Service des ponts et chaussées; cela me paraît évident.

Avec ces explications, je vous confirme que le Conseil d'Etat accepte ce mandat et que ce mandat ne donne pas plus de travail puisque l'ensemble de ce qui est demandé fait partie de nos préoccupations.

- Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 88 voix contre 0. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux

(VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Eitter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zatory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

Se sont abstenus:

Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Repond (GR, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP). *Total: 6.*

Postulat N° 2012.07 Moritz Boschung/ Gabrielle Bourguet (élaboration d'une stratégie pour une réduction des modifications prévisibles dues aux change- ments climatiques)¹

Prise en considération

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). Namens der beiden Postulanten danke ich dem Staatsrat dafür, dass er bereit ist, unser Postulat anzunehmen und erheblich erklären zu lassen. Der Staatsrat hat sich Mühe gegeben, aufzuzeigen, dass er sich der Problematik bewusst ist. Der Bericht enthält denn auch eine ganze Reihe von beachtenswerten Ansätzen, wie man den Auswirkungen des Klimawandels begegnen will. Dennoch vermischen wir in den Ausführungen das Aufzeigen konkreterer und wirklich verbindlicher Strategien. Dabei müssen wir uns aber einer Tatsache bewusst sein: Der Klimawandel findet nicht erst morgen oder übermorgen statt, nein, er findet jetzt statt: Wir stecken mittendrin. Der Klimawandel ist aber schleichend, man hört ihn nicht, man sieht ihn nicht und man schmeckt ihn nicht und das ist ja auch das Problem, weshalb wir kaum wirklich greifende Massnahmen ergriffen haben. Aber wir sind aufgerufen, jetzt und sofort zu handeln, um die sich abzeichnenden negativen Folgen möglichst bald einigermaßen in den Griff zu bekommen. Die Zeit drängt zur Aktion,

¹ Déposé et développé le 15 avril 2007, BGC de mai p. 617.

damit wir uns nicht mit einer viel folgenschwereren und teureren Re-Aktion abfinden müssen. Und wenn ich als ein Beispiel die Förderung der Alternativenergien nehme, die auch erwähnt ist, dann gibt der Beschluss des Staatsrates, den er vor 14 Tagen gefasst hat und der unter anderem auch die Kürzung der Beiträge für Solarwärme-Anlagen beinhaltet, trotz allen Beteuerungen des Staatsrates ein falsches Signal, das auch quer zu den Absichten des Legislaturprogrammes steht. Und das kann es ja wohl nicht sein. Kurz zusammengefasst: Wir danken dem Staatsrat für seinen Bericht, der nun mit konkreten Massnahmen zu ergänzen sein wird, und wir bitten Sie, den Bericht anzunehmen und erheblich, zu erklären.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste partage les préoccupations des postulants. Comme le rappelle le Conseil d'Etat, la notion de développement durable est inscrite dans notre Constitution. La réponse du Conseil d'Etat nous dresse point par point un catalogue des mesures prévues afin de se préparer aux changements climatiques et aux différentes catastrophes qui pourraient survenir. Or, au point 6 de sa réponse, le Conseil d'Etat affirme qu'à ce jour aucune étude ne permet d'établir les conséquences des changements climatiques dans le domaine de l'énergie. Si cela n'a pas été fait pour le canton, des études au niveau mondial ont déjà été faites et mettent clairement en lien les différents politiques énergétiques avec les changements climatiques.

Nous regrettons vivement qu'à la suite de la baisse de 65% de la participation fédérale au subventionnement des installations utilisant les énergies renouvelables, le Conseil d'Etat, puis le Grand Conseil, ont refusé de reprendre à charge du canton ce montant relativement modeste. L'abandon de ces subventions, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire lors de cette session, ne permettra plus d'inciter les particuliers à opter pour des solutions durables.

Si tout le monde aujourd'hui s'accorde pour reconnaître le problème du réchauffement climatique, il semble qu'une majorité de ce Parlement, postulants y compris, ne veut pas donner les moyens nécessaires pour y remédier ou au moins tenter d'y remédier à l'échelle modeste de notre canton.

Le groupe socialiste soutiendra donc ce postulat.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le postulat «Elaboration d'une stratégie pour une réduction des modifications prévisibles dues aux changements climatiques» a attiré toute l'attention du groupe libéral-radical.

C'est évident que le changement climatique est une réalité. Il va au-delà des frontières. C'est une affaire internationale et c'est pourquoi il est difficile à contrer. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas lutter à petite échelle contre l'ampleur de ces changements selon le credo: «les petits ruisseaux font les grandes rivières»!

Les postulants ne parlent pas des mesures visant à ralentir ou diminuer les changements climatiques, mais des stratégies pour s'y adapter. Même si les changements climatiques concernent notre vie à une large échelle ainsi que notre société et notre économie, une

planification et des développements sectoriels sont justifiés. Pour plusieurs domaines, il existe des projets de lois ou des projets en préparation pour l'économie des eaux et de l'énergie. Pour l'économie forestière, une révision partielle de la loi fédérale, respectivement une modification de la loi cantonale, devra être faite. Pour d'autres secteurs, le Conseil d'Etat a déjà répondu, notamment au postulat «Dangers naturels» et il y a des études en cours sur le tourisme. Si le changement climatique signifie un grand challenge pour l'agriculture, avant tout, une hausse des coûts provoquée par des mesures supplémentaires de la production, comme l'irrigation, la recherche et la vulgarisation pour la section de nouvelles variétés et de nouveaux modes de production seront davantage nécessaires pour garder un approvisionnement des produits sains et de proximité. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat, d'accepter le postulat et de considérer la réponse comme rapport et d'en prendre acte.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der SVP hat den mit der Antwort des Staatsrates und der Empfehlung zur Annahme des Postulates mitgelieferten Bericht mit Interesse zur Kenntnis genommen. Allerdings ist dieser Bericht sehr allgemein gehalten und eröffnet nach unserer Meinung in diesem Sinne nichts, oder noch nichts Neues also auch keine umwerfenden Visionen und Strategien.

Klimaschwankungen hat es schon immer gegeben und seit Menschen unseren Planeten bevölkern, haben sich diese den jeweiligen Gegebenheiten immer soweit als möglich angepasst. Ich denke, dass ist auch bei uns heute so und wird auch bei zukünftigen Generationen der Fall sein. Der Beweis dafür ist, dass wir uns heute Gedanken machen dazu und in der Praxis auch reagieren.

Meine Damen und Herren, ich erinnere mich persönlich an das extreme Trockenjahr 1976. Damals haben wir noch mit einfachen und behelfsmässigen Mitteln, ja zum Teil mit Zivilschutzmaterial Kulturen bewässert und am Leben erhalten. Bis heute haben wir gerade im Sektor Landwirtschaft speziell im Gemüsebau mit neuen Techniken, Einrichtungen, Innovationen und Anbaumethoden enorme Fortschritte gemacht. Als Beispiel möchte ich die effiziente und wassersparende Tropfbewässerung erwähnen, die in Israel für die Kultivierung von Plantagen in der Wüste entwickelt wurde, und heute auch bei uns, nicht nur im Gemüsebau, sondern auch im Kartoffelbau eingesetzt wird. Aber auch das Gegenteilige, ein Zuviel an Wasser wie diesen Sommer, versuchen wir in den Griff zu bekommen. Da die Entwässerung aber sehr viel komplexer ist, sind wir vor allem bei dieser Hochwasserbewältigung oder besser bei den Vorsorgemassnahmen auf eine regionale, kantonale, ja überkantonale Zusammenarbeit und Mithilfe angewiesen. Es ist aber zu wünschen, dass auch zuständige Stellen sich an die neuen Situationen anpassen und die Meinung von Praktikern gelten lassen, diese respektieren und nicht meinen, die Entwässerungskanäle im Moos hätten prioritär für Schilfwachstum und Wasservogelbruten zu dienen. Diese mit viel Aufwand unterhaltenen Kanäle sollten nämlich primär Wasser abführen. Ein

aktuelles Beispiel vom vergangenen Sommer: Durch die nichtgewährte Bewilligung eines 20 Zentimeter höheren Damms am Ährli-Kanal in Kerzers wurde das angrenzende Kulturland dreimal überschwemmt und es entstanden grosse Kulturschäden. Dies hätte mit etwas gutem Willen zur rechten Zeit vermieden werden können. Der Gerechtigkeit halber sei hier aber auch gesagt, dass andere kantonale Dienststellen ihren guten Willen gezeigt und umgesetzt haben. In der Überzeugung, dass mit dem vorliegenden, zwar etwas vagen Bericht das angeschnittene Thema nicht erledigt ist, geben wir der Hoffnung Ausdruck, dass sich die jetzigen jeweiligen Instanzen zusammensetzen und, wie in der Schlussfolgerung angedeutet, an ihre Aufgaben machen werden. Anstehende Projekte müssen in guter Zusammenarbeit mit den jeweils involvierten Beteiligten sofort angegangen und umgesetzt werden. In diesem Geist und Sinne können wir dem Postulat zustimmen.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Ich gehe einig mit meinen Vorrednern, dass der Klimawandel heute ein wissenschaftlich anerkanntes Problem ist. Es handelt sich dabei nicht mehr nur um Klimaschwankungen, wie sie immer etwa einmal vorkamen, sondern es ist ein von Menschen verursachtes Problem, das in zunehmendem Tempo Auswirkungen auf unser Leben haben wird. In diesem Sinne unterstützen wir das Postulat, das Massnahmen, Strategien zur Bewältigung dieser Veränderungen fordert. Wir finden aber natürlich auch, dass es am Kanton wäre, den Beitrag des Kantons zum Klimawandel zu senken, nämlich Massnahmen gegen den zunehmenden CO₂-Ausstoss zu treffen. Wir haben den Bericht des Staatsrates, die Antwort des Staatsrates mit Interesse gelesen und ich gehe einig mit meinem Kollegen Ueli Johner, das er sehr viele Allgemeinplätze enthält und nicht genügt, um wirklich einen Massnahmenplan zur Bewältigung des Klimawandels im Kanton zu bilden. In diesem Sinne finden wir zwar sehr interessant, was der Staatsrat uns da zu diesen verschiedenen Kapiteln aufzeigt, aber ich denke nicht, dass diese erste Antwort ein Bericht zu den im Postulat gestellten Fragen sein kann. Wir vermissen ganze Themenblöcke, die unbedingt in einer solchen Antwort sein müssten. Es kann natürlich nicht sein, dass bei der Strategie zur Bewältigung solcher Veränderungen zum Beispiel die Massnahmen im Bereiche der Raumplanung völlig ausgeklammert werden. Das ist ein zentraler Bereich, ebenso wie die Energie, wie Kollege Nicolas Rime gesagt hat. Wenn wir im Bereich der Raumplanung keine Massnahmen treffen, dann werden wir auch die Naturgefahren nicht bewältigen können. Ich finde es auch etwas erstaunlich, dass von den Wirtschaftszweigen nur der Tourismus und die Land- und Forstwirtschaft angesprochen werden. Die Industrie, die produzierende Industrie, wird ebenfalls betroffen sein und was noch viel interessanter ist: Heute haben wir auf industrieller Ebene bereits interessante Lösungen. Ich denke, dass zur Bewältigung des Klimawandels auch im Bereich Bildung erste Massnahmen getroffen werden müssen. In diesem Sinne unterstützen wir das Postulat, und wir bitten, den Staatsrat uns einen ausführlichen Massnahmenplan in diesem Bereich zuzustellen.

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). «Vorbeugen ist besser als heilen.» Unter diesem Motto reichten im Mai dieses Jahres Moritz Boschung und Gabrielle Bourguet ein Postulat ein, damit der Staatsrat zur Bewältigung des Klimawandels Anpassungsstrategien in den Bereichen Wasserwirtschaft, Naturgefahren, Tourismus, Forstwirtschaft, Landwirtschaft und Energie erarbeite.

Le groupe démocrate-chrétien a examiné ce postulat avec intérêt et, comme le Conseil d'Etat, le soutient à l'unanimité avec ces quelques remarques.

Le rapport sur le climat 2050 nous a démontré clairement que les changements climatiques ne peuvent pas être empêchés. Cette année, des régions de notre canton ont aussi été touchées par des intempéries et nous avons dû constater que nous n'étions pas préparés à cela. La Confédération, les cantons et les communes doivent prendre des mesures et des mesures immédiates.

Angesichts der Klimaerwärmung und der sich abzeichnenden negativen Folgen besteht Handlungsbedarf. Wir müssen die Bevölkerung noch mehr sensibilisieren durch vermehrte Information, aber auch durch Schaffung von finanziellen Anreizen für private Initiativen, zum Beispiel im Bereich des Energiesparens und der Förderung der Alternativ-Energien.

Le Conseil d'Etat en parle dans son nouveau programme de législature mais dans le cadre des budgets, il diminue les montants y destinés. Quel dommage!

Meine Damen und Herren, wir alle wollen unseren Nachkommen intakte Lebensgrundlagen sichern.

Le groupe démocrate-chrétien accepte, avec ces quelques remarques, ce postulat et vous demande d'en faire de même.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). La question posée là est très complexe et je pense que la réponse qui y est donnée est beaucoup trop simple et qu'il faut absolument qu'un rapport soit présenté. Plusieurs intervenants ont été dans ce sens et je ne peux que regretter que le Conseil d'Etat propose de considérer la réponse comme rapport. Je déplore un peu le fait que les personnes qui ont déposé le postulat ne demandent pas d'avoir un rapport.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, permettez-moi de remercier l'ensemble des intervenants qui vont dans le sens de la proposition du Conseil d'Etat d'accepter cette réponse comme rapport, avec les remarques notamment du député Christian Ducotterd.

En premier lieu, j'aimerais rappeler un élément qui me paraît important sur la remarque justifiée des montants en diminution pour les énergies renouvelables, décision de la Confédération. Le Conseil d'Etat, sur proposition du Directeur de l'économie, a accepté deux arrêtés de dépassement pour un montant de 750 000 francs afin de compenser le manque de la Confédération. Cela me paraît important de le relever et de vous démontrer que le Conseil d'Etat fait aussi des efforts dans ce domaine-là.

Dans ce postulat, permettez-moi de rappeler également deux éléments qui me paraissent importants. D'abord, on peut parler d'élaboration d'une stratégie

pour une réduction des modifications prévisibles dues au changement climatique. Donc ce sont les causes, à mon sens, et une stratégie d'adaptation au changement climatique visant à prendre des dispositions pour éviter les conséquences me paraît importante. Dans ces deux domaines, la politique cantonale est en accord avec le développement de cette problématique au niveau national. C'est en définitive une attitude nouvelle que nous devons avoir sur le développement durable à tous les échelons. Ce n'est pas seulement des discours – et j'insiste là-dessus – c'est vraiment une attitude que nous devons avoir face à ces changements, que ce soit dans nos actions de tous les jours ou dans le développement et l'économie d'une manière générale. A cet effet, en plus de ce rapport – et cela va aussi dans le sens des intervenants – le canton est actif puisqu'il a adopté de nouvelles mesures de protection de l'air, mesures qui doivent notamment être prises en compte dans le domaine des grands générateurs de trafic. A ce titre, je vais prochainement proposer un rapport concernant les modifications du plan directeur cantonal par rapport à ces mesures.

Autres thèmes importants à signaler, ce sont celui de l'aménagement et de la revitalisation des cours d'eau et celui de la gestion des débits pour éviter des conséquences graves. Voilà deux thèmes, un pour diminuer les causes et l'autre pour éviter les conséquences. C'est une approche pragmatique, j'en conviens. En cela je rejoins les préoccupations du député Ueli Johner qui estime qu'il faut s'adapter en fonction des circonstances. Il a parlé des trop grandes quantités d'eau qu'il y a eues cette année, tout comme il se rappelle de la sécheresse de l'année 1976. Je m'en rappelle aussi puisque c'était la première année où je m'étais mis à mon compte, comme entrepreneur. Ceux qui ont vécu ces extrêmes savent de quoi il parle. J'affirme que c'est beaucoup plus efficace de travailler de manière pragmatique, d'être sur le terrain, de prendre des mesures que de faire des rapports. Le rapport c'est bien, mais il faut encore le mettre en vigueur!

C'est avec ces considérations que je vous demande d'accepter ce postulat et de considérer la présente réponse comme rapport.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 88 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Géinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP),

Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hännli-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürlér (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G.M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

A voté non:

Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 1.*

– La présente réponse vaut rapport.

Elections

Le Président. Je vous donne le résultat des élections des districts de la Glâne, de la Broye et de la Veveysse.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Glâne

Bulletins distribués: 89; rentrés: 76; blancs: 3; nuls: 0; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Charlotte Aeberhard*, à Chavannes-sous-Orsonens, par 51 voix. Il y a 22 voix éparées.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Glâne

Bulletins distribués: 89; rentrés: 76; blancs: 9; nuls: 1; valables: 66; majorité absolue: 34.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Nicolas Demierre*, à Romont, par 64 voix. Il y a 2 voix éparées.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Glâne

Bulletins distribués: 92; rentrés: 87; blancs: 6; nuls: 1; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Isabelle Baudois*, à Ecublens, par 66 voix. Il y a 14 voix éparées.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Glâne

Bulletins distribués: 92; rentrés: 88; blancs: 8; nuls: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Antoinette Charrière*, à Bessens, par 64 voix. Il y a 15 voix éparées.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Glâne

Bulletins distribués: 92; rentrés: 87; blancs: 8; nuls: 1; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Bernard Monney*, à Grangettes, par 67 voix. Il y a 11 voix éparées.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Glâne

Bulletins distribués: 92; rentrés: 87; blancs: 11; nuls: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Marguerite Morand-Delabays*, à Massonnens, par 65 voix. Il y a 11 voix éparées.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Glâne

Bulletins distribués: 92; rentrés: 86; blancs: 11; nuls: 1; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Murielle Perroud Madera Castillo*, à Romont, par 63 voix. Il y a 11 voix éparées.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Glâne

Bulletins distribués: 92; rentrés: 86; blancs: 13; nuls: 1; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Michel-Philippe Raboud*, à Villargiroud, par 62 voix. Il y a 10 voix éparées.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Broye

Bulletins distribués: 93; rentrés: 85; blancs: 2; nuls: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Jacques Chassot*, à Bussy, par 65 voix. Il y a 18 voix éparées.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Broye

Bulletins distribués: 93; rentrés: 85; blancs: 4; nuls: 0; valables: 80; majorité absolue: 40.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Gérard Pillonel*, à Murist, par 76 voix. Il y a 4 voix éparées.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Broye

Bulletins distribués: 89; rentrés: 76; blancs: 2; nuls: 0; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M. Sylvie Bise*, à Murist, par 61 voix. Il y a 13 voix éparées.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Broye

Bulletins distribués: 89; rentrés: 76; blancs: 12; nuls: 1; valables: 63; majorité absolue: 32.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Eric Chassot*, à Bussy, par 44 voix. Il y a 19 voix éparées.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Broye

Bulletins distribués: 89; rentrés: 76; blancs: 2; nuls: 1; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Jean-Bernard Renevey*, à Fétigny, par 57 voix. Il y a 16 voix éparées.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Broye

Bulletins distribués: 89; rentrés: 76; blancs: 3; nuls: 0; valables: 73; majorité absolue: 37.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Anne-Christine Rigolet*, à Cugy, par 60 voix. Il y a 13 voix éparées.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Broye

Bulletins distribués: 89; rentrés: 76; blancs: 13; nuls: 2; valables: 61; majorité absolue: 31.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Benoît Rimaz*, à Domdidier, par 40 voix. Il y a 21 voix éparées.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Broye

Bulletins distribués: 89; rentrés: 76; blancs: 16; nuls: 1; valables: 59; majorité absolue: 30.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Rose-Marie Rodriguez*, à Estavayer-le-Lac, par 53 voix. Il y a 6 voix éparées.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 90; rentrés: 78; blancs: 2; nuls: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Jean-Daniel Vial*, à Grattavache, par 69 voix. Il y a 7 voix éparées.

Un-e assesseur-e pour la justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 90; rentrés: 78; blancs: 6; nuls: 0; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Jacqueline Vuichard-Sonney*, à Semsales, par 41 voix. Il y a 31 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 91; rentrés: 85; blancs: 1; nuls: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Véronique Colliard*, à Semsales, par 77 voix. Il y a 7 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 91; rentrés: 81; blancs: 3; nuls: 0; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Valérie Dewarrat*, à Tatroz, par 71 voix. Il y a 7 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 91; rentrés: 82; blancs: 5; nuls: 0; valables: 77; majorité absolue: 39.

Est élue pour une période individuelle de 5 ans *M^{me} Claudine Julmy-Genoud*, à Châtel-St-Denis, par 70 voix. Il y a 7 voix éparses.

Un-e suppléant-e pour la justice de paix de la Veveyse

Bulletins distribués: 91; rentrés: 83; blancs: 7; nuls: 0; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Patrick Vauthey*, à Châtel-St-Denis, par 69 voix. Il y a 7 voix éparses.

Projet de décret N° 30 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public¹

Rapporteur: **André Ackermann** (PDC/CVP, SC)
Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Entrée en matière

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Le message N° 30 accompagne le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public concessionnaires exerçant leurs activités dans notre canton.

L'octroi de ce nouveau crédit d'engagement est rendu nécessaire par le fait que les crédits d'engagement ac-

cordés, le dernier d'un montant de 40,7 millions de francs date de 1992, sont maintenant épuisés.

Ce décret est fait en application du droit fédéral qui subordonne l'engagement de la Confédération à la participation des cantons. Rappelons aussi que ce projet de décret est lié à l'arrêté fédéral sur le neuvième crédit-cadre pour les contributions d'investissement destinées aux chemins de fer privés pendant les années 2007 à 2011, accepté en septembre 2006 par les Chambres fédérales et portant sur un montant de 800 millions de francs.

Ce décret propose un crédit d'engagement de 36,2 millions, qui permettra d'accorder des prêts conditionnellement remboursables aux quatre entreprises ferroviaires concessionnaires actives dans notre canton pour leurs investissements. La nouvelle RPT a confirmé que le financement du trafic régional reste une tâche commune de la Confédération et des cantons. Depuis la réforme des chemins de fer, les comptabilités des entreprises ferroviaires concessionnaires doivent séparer les transports et les infrastructures. Les prêts accordés servent à financer la différence entre les coûts d'exploitation et les amortissements de l'infrastructure et les produits d'infrastructure. Ceux-ci ne permettent de couvrir qu'un quart des coûts ci-dessus. En principe, les prêts restent dans l'entreprise pour une durée illimitée et ne doivent être remboursés que si les installations ainsi financées ne servent plus à l'exploitation ferroviaire ou si le volume d'investissement est inférieur à la somme des amortissements. Depuis 2001, le financement du matériel roulant doit reposer sur le capital propre et des fonds étrangers soumis à intérêt. La Confédération admet, par contre, toujours que l'infrastructure ferroviaire puisse bénéficier de prêts sans intérêt. Le neuvième crédit-cadre est axé entièrement sur le financement de l'infrastructure.

C'est à l'unanimité que la commission est entrée en matière et c'est aussi à l'unanimité qu'elle a accepté sans modifications ce projet de décret et vous propose d'en faire de même.

Pour terminer, je rappelle qu'en raison de la teneur de l'article 141 de notre loi sur le Grand Conseil, compte tenu du montant en jeu, le Grand Conseil doit accepter ce décret à la majorité qualifiée, soit par 56 député(e)s.

Romanens Jean-Louis, vice-président de la CFG (PDC/CVP, GR). Je vous confirme que la Commission de finances et de gestion a examiné ce projet en date du 5 octobre et qu'à l'unanimité des membres présents elle le soutient en attirant votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un crédit-cadre qui va être consommé sur plusieurs exercices, jusqu'en 2011.

Le Commissaire. Monsieur le Rapporteur de la commission vous a esquissé de manière complète le contenu, les tenants et aboutissants du projet. Je me limiterai donc à vous donner quelques informations complémentaires et à souligner quatre points importants à retenir.

Tout d'abord, le crédit-cadre demandé nous sert à couvrir les besoins d'investissement portant sur le maintien de la substance de l'infrastructure des entreprises ferroviaires et sur la sécurité d'exploitation. On parle

¹ Message pp. 1757 et ss.

de quatre entreprises de transport concessionnaires, M. le Rapporteur vous l'a dit: TPF, MOB, BLS et SBB (le Sensetalbahn). On ne parle donc pas des CFF. Alors les infrastructures de cette entreprise sont financées exclusivement par la Confédération. Le chantier à Flammatt, par exemple, ne tombe pas dans l'application du crédit-cadre dont nous traitons en ce moment.

Le montant du crédit d'engagement cantonal s'élève à 36,2 millions. C'est une part d'environ 17% du montant total de 213 millions de francs des investissements prévus par ces entreprises. Ces montants ne couvrent que le financement ordinaire. Les gros investissements sont couverts eux par des financements spéciaux, par exemple Rail 2000 Première étape ou bien le ZEB sont payés par le fonds pour les grands projets ferroviaires, ce fameux fonds FTP.

La clé de répartition des coûts entre les cantons est définie selon le nombre de kilomètres des lignes ferroviaires et des ouvrages placés dans les cantons respectifs. Ainsi le canton de Fribourg doit porter comme part cantonale 95% des investissements des TPF, 11% du MOB, 10% du Sensetalbahn et 6% seulement de BLS.

J'aimerais souligner un deuxième point, c'est celui de la procédure connue. Depuis 1974, le Grand Conseil a déjà accepté à six reprises de tels crédits-cadres pour un montant total de 110 millions de francs. La marge de manœuvre du canton de Fribourg est assez limitée sur la base du neuvième crédit-cadre de la Confédération, ce sont 800 millions de francs. Les cantons sont tenus de contribuer au financement des infrastructures selon la clé de répartition légale.

M. le Rapporteur vous l'a dit, on a eu une très belle surprise dans le cadre de la RPT, de la répartition des tâches entre cantons et Confédération où les infrastructures ferroviaires ne doivent plus être payées à 56%, mais à l'avenir, à partir de 2008, seulement à hauteur de 43%.

Une dernière remarque, la période du crédit-cadre court de 2007 à 2011. C'est une petite différence par rapport au crédit-cadre fédéral qui court jusqu'en 2010. Au plan cantonal, nous pensons que c'est tout à fait possible de le mettre jusqu'en 2011 parce que les travaux pourront être réalisés jusqu'en 2011. Nous ne pensons pas devoir vraiment disposer de ces crédits jusqu'à la fin 2010.

Avec ces quelques considérations complémentaires, je vous prie, au nom du Conseil d'Etat, de bien vouloir accepter ce crédit-cadre.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Le groupe socialiste, après avoir étudié ce projet de décret, lui apporte les éclairages suivants.

Premièrement, il constate que dans le domaine des transports, une amélioration des conditions financières, dans la mesure où la part fédérale liée aux investissements d'infrastructures augmente de 43 à 57%. Deuxièmement, il constate aussi que l'ensemble des projets présentés ne correspond pas à l'ensemble des besoins exprimés, j'allais dire, à leur minimum par l'intermédiaire des quatre compagnies de transport bien que, par effet de levier, l'ensemble de ces investissements représente un montant de plus de 210 millions et de 84 millions pour ce qui concerne le canton.

Il rappelle également que les fameux 800 millions dont a parlé M. le Président de la commission ordinaire ne couvrent pas l'ensemble des besoins qui ont été exprimés par l'ensemble des compagnies privées, puisque ce montant était de 1,4 million et que, dans un premier temps, les Chambres fédérales avaient accordé 600 millions et qu'elles sont revenues à de meilleurs sentiments en accordant un montant global de 800 millions.

Troisième et dernière remarque, ces projets, notamment en ce qui concerne les TPF, correspondent à la volonté des propriétaires de revitaliser de manière significative nos structures ferroviaires afin d'offrir à la population un réseau ferroviaire et de transport encore plus compétitif, notamment dans le cadre de la réalisation d'un RER fribourgeois.

C'est dans cet état d'esprit que le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière et le décret.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Die SVP-Fraktion nimmt Kenntnis der Botschaft Nummer 30 des Staatsrats an den Grossen Rat zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit über 36,2 Millionen für Unternehmen des Öffentlichen Verkehrs. Künftig übernehmen der Bund und die Kantone im Durchschnitt je zur Hälfte die Entschädigung des Regionalverkehrs zur Finanzierung der ungedeckten Kosten der Sparten Infrastruktur und Transport, sowie des Infrastrukturbereichs, da wird mir mein Ratskollege Hubert Zurkinden auch beipflichten müssen. Der Grosse Rat hat seit dem Jahre 1974 bis zum Jahr 1992 insgesamt 118 Millionen Schweizer Franken in mehrfachen Krediten verabschiedet. Der Bericht spricht von bedingt rückzahlbaren Darlehen. Daher unsere berechtigte Frage an Herrn Staatsrat: Wie schon erwähnt, wurden ins gesamt 118 Millionen rückzahlbare Darlehen gewährt. Sind von diesen Darlehen schon Rückzahlungen geflossen? Unsere Fraktion ist der Meinung, dass es ehrlicher gegenüber unserem Volk und Steuerzahler wäre, wenn keine Rückzahlungen vorgenommen wurden von Subventionen zu sprechen. Auch sind wir der Meinung, dass verschiedene Bahnstrecken, die bis heute noch betrieben werden, in Zukunft nach betriebswirtschaftlichen Kriterien zu prüfen und zu betreiben sind. Ich danke dem Herrn Staatsrat für die Antwort auf unsere gestellte Frage. Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion im grünen Sinne dem Dekret zustimmen.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention et intérêt le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public.

La RPT a, cette fois, une influence positive pour le canton, puisque la part cantonale pour les transports publics passe de 56% en 2007 à 43% pour la période 2008-2012 selon le taux annoncé par l'OFT. Le décret nous demande d'octroyer un crédit d'engagement de 36,2 millions de francs, qui est la part cantonale aux contributions d'investissement destinées aux entreprises ferroviaires concessionnaires pour les années 2007 à 2011. Les transports publics doivent pouvoir garantir un haut niveau de sécurité et disposer d'une infrastructure de qualité. La maîtrise des coûts ainsi que des

investissements ciblés et non superflus devront faire l'objet de toute notre attention. Les quatre entreprises concessionnaires de notre canton ont fait un inventaire détaillé de leurs besoins. Il nous semble important de leur apporter notre soutien.

C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical entre en matière sur ce décret.

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a étudié attentivement le décret N° 30 du Conseil d'Etat. Ce projet de décret a pour but d'obtenir un crédit d'engagement, crédit-cadre, permettant à l'Etat d'octroyer des prêts conditionnels remboursables aux quatre entreprises ferroviaires concessionnaires actives sur le territoire cantonal pour leurs investissements. Les modalités d'application du neuvième crédit-cadre fédéral tiennent compte de l'évolution de la législation fédérale sur le financement des transports publics, notamment des réformes successives intervenues depuis 1995.

Sur le territoire fribourgeois, la part du canton aux contributions d'investissement est de 56% en 2007. Dès 2008, du fait de la RPT et selon les taux annoncés par l'Office fédéral des transports, cette part sera de 43%. Les investissements prévus visent le maintien de la substance des infrastructures des entreprises ferroviaires et la sécurité de l'exploitation. Il s'agit de renouveler des équipements usés et amortis sur le plan comptable qui, sans remplacement, ne garantiraient plus la sécurité de l'exploitation. Dans le secteur de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure ferroviaire, les objets suivants découlant en particulier des exigences imposées aux entreprises ferroviaires concessionnaires par l'article 17 sont visés: garantir un haut niveau de sécurité, assurer la fiabilité du réseau, disposer d'une infrastructure ferroviaire de qualité et maîtriser les coûts d'entretien. Au niveau de la sécurité, permettez-moi une petite parenthèse: il est indispensable d'engager dans ce secteur-là. Rappelez-vous sur la ligne Bulle-Montbovon, un accident très grave est survenu ces dernières années, sur un passage à niveau, accident qui a coûté la vie à un syndic de la région!

Le crédit d'engagement cantonal porte sur le financement de l'infrastructure du réseau ferroviaire des sociétés des chemins de fer privés exerçant leurs activités, dont les TPF, pour un montant de 30,4 millions; la compagnie de chemins de fer Montreux-Oberland pour 3 350 000; le BLS pour 2,4 millions et le Sensetalbahn pour 50 000 francs. Ces montants correspondent aux montants qui ont été retenus par le Conseil d'Etat dans le plan financier de la législature 2007-2011 pour les investissements des entreprises de transport.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien, à l'unanimité, soutient ce crédit d'engagement et vous invite à en faire de même.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Wir stimmen heute sage und schreibe zum ersten Mal seit 1992 über einen Rahmenkredit für die Bahninvestitionen ab. Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt diesen Kredit. Der Bund zahlt erfreulicherweise 57% der Gesamtinvestitionen. Es ist möglicherweise das letzte Mal, dass die Regio-

nalbahnen in diesem Ausmass von Bundesbeiträgen profitieren können. Im Prinzip will sich der Bund auf das Hauptnetz konzentrieren und sich aus der Finanzierung der Regionallinien mehr und mehr zurückziehen und diese den Kantonen überlassen. Die 800 Millionen Franken für die ganze Schweiz wurden dieses Mal nur dank intensiven Lobbyings auf Bundesebene gesprochen. Wir haben also ein enormes Interesse, diese Arbeiten jetzt ausführen zu lassen. Wir können höchstens bedauern, dass in diesem Rahmenkredit nicht auch einige Projekte enthalten sind, die zum Beispiel im Agglomerationsprojekt als Projekte aufgeführt sind. Leider sind diese noch nicht spruchreif.

Une bonne partie des travaux que nous votons aujourd'hui sont des assainissements indiscutablement nécessaires pour garantir l'exploitation sûre et efficace de nos chemins de fer. Ce sont des travaux, des fois tellement urgents, qu'on pourrait aussi les attribuer à de l'entretien.

Je vous invite donc à maintenir le minimum nécessaire pour le bon fonctionnement de nos chemins de fer et à soutenir ce crédit-cadre.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Je remercie tous les intervenants qui se déclarent d'accord avec ce décret, au nom de leur groupe respectif

A M. le Député Schuwey, qui a adressé directement une question à M. le Commissaire, je l'informe que c'est une question qui a été soulevé en séance de commission et j'ai rappelé aussi le principe de ces prêts conditionnels dans mon introduction. Je le répète: les prêts sont conditionnels, mais ils restent dans l'entreprise pour une durée illimitée. Ils ne doivent être remboursés que si les installations ainsi financées ne servent ou ne serviraient plus à l'exploitation ferroviaire ou si le volume d'investissement est inférieur à la somme des amortissements. Il s'agit donc d'une condition très hypothétique, il est vrai, mais je pense qu'il est quand même important de prévoir cette sécurité dans l'octroi de ces prêts.

Le Commissaire. Je remercie également toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur soutien à ce décret.

Bezüglich der Frage von Herrn Schuwey kann ich wiederholen, was der «Rapporteur» vorhin gesagt hat: Diese Kredite, die bedingt rückzahlbar sind, die sind effektiv bedingt rückzahlbar und bis heute sind keine solchen Kredite zurückbezahlt worden. Es sind eben klare Rahmenbedingungen für diese Rückzahlungen gegeben. Also wenn das Unternehmen nicht mehr weitergeführt werden sollte, dann müssen diese Kredite zurückbezahlt werden und das ist ein Rahmen, der auch festgelegt wurde von der Bundesgesetzgebung und wir können hier nicht abweichen und wir haben auch keine Interesse, davon abzuweichen, auch wenn die Möglichkeit eben dieser Rückzahlung sehr bescheiden ist, aber wir müssen diesen Rahmen so festlegen. In diesem Sinne danke ich Ihnen sehr herzlich für dieses Eintreten.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Ackermann André (PDC/CVP, SC). Juste quelques précisions concernant l'article 1, qui est bien entendu le plus important de ce projet de décret. L'article 1 fixe le montant, donc 36,2 millions de francs, ainsi que sa répartition entre les quatre entreprises concessionnaires. Le message précise les programmes des investissements prévus d'une manière détaillée.

A préciser enfin, en ce qui concerne l'alinéa 3 de l'article 1, que la base de définition du renchérissement est l'indice de la consommation fixé par l'Office fédéral de la statistique.

Le Commissaire. Une courte information concernant l'alinéa 3 de l'article 1. En fait, selon la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat, si le crédit d'engagement comprend une clause d'indexation, le dépassement dû au renchérissement est approuvé lors du vote du budget. Le projet de décret comprend cette clause à l'alinéa 3 de l'article 1. Le taux applicable correspond, comme M. le Rapporteur l'a dit, au taux appliqué par la Confédération.

– Adopté.

ART. 2, 3, 4, 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV,

PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 90.*

Projet de loi N° 29 sur la formation professionnelle¹

Rapporteure: **Claudia Cotting** (PLR/FDP, SC).
Commissaire: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

Entrée en matière

La Rapporteuse. Nous sommes donc chargés de traiter le projet de loi sur la formation professionnelle. Notre pays connaît un système bien particulier de formation professionnelle, la formation duale qui continue à faire ses preuves et que nous envions bien d'autres nations. La loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle a été complètement refaite et fait l'objet d'un nouveau texte qui a été adopté le 13 décembre 2002. Les règlements d'apprentissage ont été remplacés par l'ordonnance sur la formation professionnelle du 19 novembre 2003. La loi et l'ordonnance fédérales, sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Les cantons ont cinq ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2009 pour adapter leur législation. Le champ d'application de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle est désormais étendu à l'ensemble de la formation professionnelle, à savoir au domaine de la santé, du social, des arts, de l'agriculture et de la sylviculture. Les dispositions relatives au financement de la formation professionnelle sont totalement nouvelles. Actuellement basé sur les coûts réels, le financement fait place dès le 1^{er} janvier 2008 à un système de forfait calculé sur la base du nombre de personnes effectuant une formation professionnelle initiale. Il est intéressant de relever que l'utilisation des forfaits est réglé de manière exhaustive par la loi fédérale sur la formation professionnelle, de sorte que les cantons ne peuvent pas les affecter à d'autres tâches.

La loi fédérale énumère 3 types de formation professionnelle.

Il y a la formation initiale, en particulier celle de type dual, donc l'apprentissage. Elle reste le pilier central de la formation professionnelle. Cette formation est née dans le secteur de l'industrie, des arts et métiers. Elle allie la pratique à la théorie. Elle est encore parfaitement adaptée aux besoins de la société moderne. Elle permet aux jeunes de valoriser leurs compétences, d'acquérir le savoir-faire technique, le comportement social et l'attitude face au travail. La formation duale s'adapte aux besoins du marché du travail. Enfin, le système dual est nettement moins coûteux pour les pouvoirs publics qu'une formation professionnelle scolaire.

¹ Message pp. 1705 et ss.

La deuxième formation dont traite la loi fédérale, c'est la formation supérieure. Elle constitue une innovation majeure. Elle est dissociée de la formation continue dans le sens de l'acquisition des qualifications-clés générales.

Et enfin, il y a la formation continue à des fins professionnelles qui peut être développée, notamment avec les services chargés de l'emploi et de l'assurance-chômage.

Il y a tout un chapitre de la loi fédérale qui traite des procédures de qualification. Il est moins question d'examen, mais de procédures de qualification. Ce sont donc beaucoup de changements dans la loi fédérale, ce qui a incité le Conseil d'Etat à une révision totale de notre loi d'application qui date du 19 septembre 1985.

Notre loi cantonale se compose de 4 titres, de 14 chapitres et de 84 articles. Le projet cantonal contient des nouveautés. La suppression de la taxe annuelle versée par les maîtres d'apprentissage, une taxe qui se monte actuellement à 60 francs. C'est la promotion des places d'apprentissage pour des promoteurs par des promoteurs, promotrices qui font des démarches. C'est un concept de réseaux d'entreprises formatrices, d'un soutien aux entreprises par des facilités administratives, de structure d'encadrement pour les personnes en formation qui rencontrent des difficultés. C'est une offre en matière de formation continue par la création de véritables centres de formation continue. Notre canton connaîtra quand même une exception pour l'agriculture et le métier de bûcheron-forestier qui resteront liés à la loi sur l'agriculture et à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg. Enfin, les associations professionnelles restent bien présentes dans la formation initiale, ainsi que dans la formation continue.

Je vous ai dit que les cantons ont jusqu'au 1^{er} janvier 2009 pour adapter leur législation, mais c'est au 1^{er} janvier 2008 qu'entre en vigueur le changement du système de financement de la Confédération, à savoir les forfaits globaux, ce qui oblige notre canton à mettre rapidement sous toit cette loi afin que, pour le financement, on puisse être en adéquation avec la participation fédérale.

Au nom de la Commission et en mon nom je tiens à remercier M. Fritz Winkelmann, chef du Service de la formation professionnelle, qui avec M. le Commissaire du gouvernement ont répondu à un grand nombre de nos questions, et il y en avait. J'aimerais aussi dire merci à M. Reto Schmid, secrétaire parlementaire, qui a travaillé au pas de charge, puisque nous avons eu 4 séances en 10 jours et que nous avons eu les documents qui nous étaient nécessaires dans les temps.

Le Commissaire. La formation professionnelle est la voie royale pour entrer dans le monde du travail. En effet, 58% des jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois optent depuis des années pour ce mode de formation à grand succès. Les nouveaux chiffres publiés hier et aujourd'hui dans les médias sont impressionnants. Durant l'année scolaire 2007 à 2008 plus de 7 500 personnes suivent une formation professionnelle initiale. Ce sont 400 personnes, c'est-à-dire 5,6% de plus par rapport à 2006. Depuis dix ans, ce chiffre a augmenté

de 40%. Cet été environ 2000 personnes ont achevé leur formation initiale avec succès.

Le présent projet de loi entend consolider encore plus le rôle important de la formation professionnelle initiale, tout comme ceux de la formation continue et supérieure. Comme M^{me} la Rapporteuse vous a vraiment donné une vue d'ensemble très complète, je me limiterai dans mon introduction à souligner quelques points importants. Je souhaiterais vous parler de trois défis importants: des jeunes sans diplôme, de la qualité de la formation et des entreprises formatrices.

Tout d'abord les jeunes sans diplôme de formation. Nous devons malheureusement constater qu'il y a toujours quelque 12% de jeunes qui ne reçoivent pas de formation après la scolarité obligatoire et qui entrent directement dans le monde professionnel sans diplôme. Ce sont ces 12% qui s'exposent aux plus grands dangers, lorsque l'économie ne tourne plus très bien. Ils encourent notamment le risque d'être les premiers à quitter le processus professionnel pour se retrouver au chômage. Confédération, cantons et partenaires sociaux ont donc énoncé l'objectif important de ramener, d'ici à 2015, ces 12% à 5%, ce qui veut dire concrètement que presque 95% des jeunes doivent disposer en 2015 d'une attestation du niveau secondaire II. Le projet de loi nous fournit un précieux instrument pour atteindre cet objectif.

Ich möchte Ihnen eine zweite Herausforderung kurz darstellen: Das ist die hohe Qualität der Ausbildung, die man weiter ausbauen muss. Die schweizerische und auch die freiburgische berufliche Grundausbildung zeichnen sich durch eine hohe Qualität aus. Namentlich wegen des dualen Ausbildungssystem – also die praktische Ausbildung im Betrieb und die erweiterte theoretische Ausbildung in der Berufsfachschule – beneiden uns viele ausländische Beobachter. Ich habe persönlich feststellen können, wie wertvoll diese Berufslehre ist. Mein ältester Sohn hatte sich nämlich entschieden, in einer Bank eine Kaufmännische Lehre zu absolvieren. Und ich war begeistert von der Breite und von der Qualität der Ausbildung. Denn es wird nicht nur das beruflich-technische Fachwissen vermittelt, sondern auch soziales Verhalten geübt. Dabei scheint mir sehr wichtig zu sein, dass die Jungen auch lernen, mit Ausdauer an einer Arbeit zu bleiben und diese gut zu Ende zu führen. Der vorliegende Gesetzesentwurf dient dazu, diese Ausbildungsqualität fortlaufend zu verbessern und sicherzustellen, dass die Ausbildung den sich ändernden Anforderungen der Arbeitswelt genügt.

Un troisième défi, c'est celui d'assurer un nombre suffisant d'entreprises formatrices. Dans le canton de Fribourg, nous n'avons pas épuisé le potentiel des entreprises formatrices. Sur les 6900 entreprises fribourgeoises, il n'y a qu'un tiers, à savoir 2340 entreprises formatrices, qui sont prêtes à engager des apprentis. Mais il faut quand même souligner qu'il y a 89 entreprises supplémentaires cette année par rapport à l'année 2006. Il y a tout de même un mouvement intéressant dans ce contexte-là. Selon une étude toute récente, la formation d'apprentis n'est pas seulement payante sur le plan de l'idéal et de l'image des entreprises, mais elle a également des effets financiers positifs pour elles. Le Conseil d'Etat ne voit donc

aucune raison de soutenir les entreprises formatrices au moyen de contributions financières générales. Mais il vous suggère de mettre à disposition des entreprises se chargeant des jeunes confrontés à des difficultés une modeste indemnité d'environ 2000 francs par cycle de formation. En l'occurrence, le gouvernement part de l'idée que cette voie reviendra moins chère à la collectivité que l'institutionnalisation d'un réseau de rattrapage pour cette catégorie de jeunes.

Die Ziele dieses Gesetzes muss ich Ihnen nicht in Erinnerung rufen, ich möchte einfach nur darauf hinweisen, dass es darum geht, eine qualitativ hochstehende berufliche Aus- und Weiterbildung sicherzustellen, ein genügendes Ausbildungsangebot zu gewährleisten und namentlich eben sicherzustellen, dass eine möglichst grosse Anzahl von Jugendlichen eine berufliche Grundausbildung abschliesst.

Je me permets de vous donner maintenant encore une information concernant le financement. La formation professionnelle est une tâche commune de la Confédération et des cantons. La Confédération a indemnisé jusqu'à maintenant les prestations des cantons selon les dépenses effectives dans le domaine de la formation professionnelle. Mais, comme M^{me} la Rapporteuse l'a dit, dès le 1^{er} janvier 2008, ce financement se fera sous forme de forfait. Ainsi la Confédération payera ses contributions par apprenti; ce qui signifie concrètement que dans les forfaits de 2200 francs par apprenti et par an pour le système «dual» et de 4200 francs par an et par apprenti pour le système complet en école, tous les coûts seront indemnisés. Il ne sera donc plus possible d'obtenir dorénavant des contributions supplémentaires de la Confédération pour la construction de bâtiments destinés à la formation. Nous avons heureusement lancé encore à temps les grands projets comme l'Ecole des métiers et le projet du bâtiment-boucle, de sorte que pour ceux-ci, nous obtiendrons encore le soutien de la Confédération selon l'ancien système.

Zusammenfassend: Das neue Berufsbildungsgesetz ist ein sehr wichtiges Instrument, um die Herausforderungen der Zukunft in der Gesellschaft und Wirtschaft zu packen. In diesem Sinne ist das Berufsbildungsgesetz nicht zuletzt auch sehr wichtig für die bessere Positionierung jedes einzelnen Freiburgers und jeder einzelnen Freiburgerin hier in unserem Kanton. Der Staatsrat ersucht Sie daher, auf den Gesetzesentwurf einzutreten.

Par conséquent, le Conseil d'Etat vous prie d'entrer en matière sur le projet de loi et de l'adopter. Je puis d'ores et déjà vous informer que le gouvernement se rallie aux propositions de la commission, c'est-à-dire qu'il est d'accord avec la version bis, moyennant une petite restriction concernant l'article 22 al. 2.

Rossier Jean-Claude (*UDC/SVP, GL*). Le projet de loi sur la formation professionnelle cantonale qui nous est soumis aujourd'hui découle de la loi fédérale sur la formation professionnelle qui a subi des changements fondamentaux et en profondeur et c'est pour cette raison que nous sommes obligés de modifier notre loi cantonale.

Le principe de la formation «duale» tel que nous le connaissons est un pilier dans la formation, encore ren-

forcé dans cette loi. Pour nous, membres du groupe de l'Union démocratique du centre, cet élément est vital et prioritaire. Ce projet de loi permet aussi de promouvoir, de pouvoir intégrer la profession continue à des fins professionnelles dans des structures déjà existantes et de la mettre en réseau pour améliorer l'efficacité et éviter des doublons dans l'offre publique de ces formations, qu'elles viennent du privé, de l'Etat et des services liées aux activités des Services publics de l'emploi. Le système de financement est complètement remanié et le financement basé sur des coûts réels laisse la place à un système de forfait calculé principalement sur la base du nombre de personnes effectuant une formation professionnelle initiale.

Les principales nouveautés que le groupe va soutenir sont le maintien d'une structure pour la promotion des places d'apprentissage par des promoteurs faisant des démarches auprès des entreprises formatrices. La taxe annuelle versée par les maîtres d'apprentissage est abandonnée. Je vous rappelle que cette taxe représente un montant de 60 francs par année et par apprenti. L'inscription de véritables centres de formation continue dans le projet de loi est une nouveauté. La loi insiste sur la nécessité de l'offre en matière de formation continue. Le champ est très vaste et inclut les formations les plus diverses pour autant qu'elles soient liées au monde du travail. Pour nous, il est vital que la Direction en charge de la formation professionnelle reconnaisse les centres de formation continue d'aujourd'hui et que la collaboration avec ces centres de formation continue s'accroisse et qu'en aucun cas la Direction chargée de la formation continue renforce une institution publique sans ancrage légal qu'est le CPI au détriment des centres de formation continue qui remplissent les conditions de qualité et autres demandées par la formation professionnelle pour la reconnaissance de tels centres. Je le répète, l'Etat ne doit en aucun cas se substituer à des structures existantes performantes et efficaces, mais l'Etat doit collaborer dans un esprit constructif et profitable à l'ensemble des utilisateurs de ces filières.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe de l'Union démocratique du centre soutient l'entrée en matière de ce projet de loi.

Brodard Jacqueline (*PDC/CVP, SC*). M. le Commissaire l'a dit tout à l'heure, la formation professionnelle est la voie royale pour s'insérer dans le monde du travail. Et pourtant, dans notre canton, seuls 58% des jeunes empruntent le chemin de la formation professionnelle, alors que la moyenne suisse est de 72%. Il y a là, vous en conviendrez, encore un potentiel d'amélioration. Pour remédier à cette situation, l'Etat doit avoir de bons atouts. Le groupe démocrate-chrétien considère que ce projet de loi sur la formation professionnelle en est un. Un auteur de la Grèce antique disait: «Former des hommes, ce n'est pas remplir un vase, c'est allumer un feu!» C'est dans cet esprit d'action envers notre jeunesse motivée que le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du projet de loi sur la formation professionnelle et qu'il a parcouru avec attention le message du Conseil d'Etat à qui il adresse ses remerciements. Ce projet tient évidemment compte des exigences de la nouvelle législation fédé-

rale et, par conséquent, il traite de la formation professionnelle initiale supérieure et continue à des fins professionnelles.

Le groupe démocrate-chrétien est particulièrement satisfait que ce projet ancre dans la loi la formation de type «dual» qui a fait ses preuves. C'est d'ailleurs une méthode efficace d'acquisition de connaissances et une excellente voie d'insertion dans le monde du travail. Cette collaboration entre l'Etat et les milieux patronaux restera ainsi le pilier central de la formation professionnelle initiale.

Il considère également que la formation continue doit être dispensée, notamment par les organisations du monde du travail. Je pense évidemment aux associations professionnelles. Ce sont elles qui détiennent le savoir-faire de leur branche. Elles sont les plus aptes à transmettre les connaissances spécifiques de leur profession.

Le groupe démocrate-chrétien a analysé avec intérêt les principales réformes du projet et se réjouit des mesures mises en place pour élargir l'offre des places d'apprentissage. Il salue l'objectif qui consiste à offrir une structure d'accueil aux jeunes en difficulté majeurs ou handicapés. La commission cantonale instituée en mai 2007, chargée de développer le concept qui entre dans le projet du «case management» lancé par la Confédération aura, comme mission principale, de proposer et de coordonner des mesures adéquates. Ce domaine étant encore en pleine mutation, ce projet de loi, à notre avis, cadre suffisamment le sujet.

Le groupe démocrate-chrétien se réjouit également que ce projet de loi soutienne financièrement les entreprises formatrices. Les taxes annuelles seront supprimées et l'aide de 2000 francs pouvant être allouée aux entreprises qui encadrent des jeunes majeurs en difficulté est un signal qui va dans le bon sens. Le concept des réseaux d'entreprises et le travail des promoteurs nous semblent également être un moyen approprié pour élargir l'offre des places d'apprentissage. Avec ce projet, les compétences du service qui exerce la surveillance de la formation initiale sont renforcées.

Le groupe démocrate-chrétien trouve judicieux que le service soit l'interlocuteur privilégié des partenaires, qu'il renforce les contacts avec les milieux économiques et qu'il assure des prestations de conseil, d'information et d'encadrement.

Le groupe démocrate-chrétien est conscient que le canton supporte les 87% des coûts globaux de la formation professionnelle. Les prestations de la Confédération seront de l'ordre de 2200 francs par contrat d'apprentissage en formation «duale» et de 4200 francs pour les contrats d'apprentissage en école. Elles seront pour l'essentiel versées sous forme de forfait et couvriront également une partie des cours inter-entreprises, la formation continue à des fins professionnelles et les investissements. A ce sujet, le groupe démocrate-chrétien se réjouit que le canton ait planifié à temps les projets de construction de l'Ecole des métiers, d'agrandissement du site de Derrière-les-Remparts, qui seront ainsi subventionnés selon l'ancien système. L'Association du Centre professionnel, qui est un modèle pour la Suisse, aura la possibilité de trouver un ancrage dans la future loi. C'est un aspect très positif, car ce partenariat exemplaire entre l'Etat, les commu-

nes et les entreprises permet de créer et d'alimenter un fonds pour encourager la formation professionnelle. C'est un système qui a fait ses preuves et qui donne entière satisfaction.

Le groupe démocrate-chrétien est donc satisfait de ce projet de loi. Il vous propose d'entrer en matière et de soutenir le projet bis de la commission sous réserve de l'amendement qu'il déposera au moment de la lecture des articles.

Ganiz Xavier (PS/SP, FV). Le groupe socialiste entrera en matière sur le projet loi soumis par le Conseil d'Etat, ceci pour plusieurs raisons et notamment parce que, sur bon nombre de points, le projet dépasse les exigences minimales du droit fédéral, parce que l'aide aux jeunes en difficulté est soulignée et que la volonté de tout mettre en œuvre pour limiter le chômage est pour le moins affichée.

Cependant, les questions et points litigieux demeurent en termes de formation continue, de gratuité et d'accès à la formation, de protection des apprenants, de soutien aux bas revenus et aux groupes discriminés. Dans ce sens, la notion d'émancipation par le savoir n'est pas assurée dans la proposition qui nous est faite. C'est pourquoi notre groupe saisira l'occasion des différentes lectures de la loi pour poser ses questions et déposer ses amendements.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Permettez-moi en préambule de préciser que j'interviens à titre personnel, mais aussi en tant que membre du Conseil de fondation d'Intervalle et, après avoir vérifié, je n'ai pas à me récuser en vertu de l'article 56 de notre loi sur le Grand Conseil, mon intervention portant sur un projet de loi.

A la lecture du message qui accompagne cette loi, j'ai été particulièrement attentive aux points qui touchent au projet de «case management», projet censé coordonner les mesures visant à améliorer l'insertion professionnelle. Les semestres de motivation, dits «SeMo», constituent actuellement la seule mesure que la Plate-forme Jeunes propose aux jeunes en grandes difficultés. On peut d'ailleurs relever, à ce titre, que M^{me} Doris Leuthard lors de son passage à Fribourg l'année passée, a relevé l'importance de soutenir ces SeMo. Or, il réside une grande opacité, et là je pèse mes mots, quant à l'inscription de ces jeunes en difficulté à cette plate-forme. Trop de jeunes sans solutions restent en rade ou se perdent dans la nature après leur sortie du CO. C'est inadmissible! La loi sur le chômage permet pourtant de les inscrire à la Plate-forme Jeunes à tout moment. Je rappelle que les SeMo sont liés à l'Ecole professionnelle, qui fait passer des tests d'aptitudes aux candidats et qui propose les cours que la loi oblige de proposer aux chômeurs. Le coût d'un stage de six mois, pour un jeune dans un SeMo est de 3500 francs, financé par le SECO. Donc cela représente une somme modique pour essayer d'améliorer les aptitudes de ces jeunes tout en leur donnant un cadre éducatif et en les aidant dans leur recherche d'emploi.

Les résultats atteints démontrent que cette mesure apporte des débouchés à une majorité de ces jeunes. Qu'est-ce que 3500 francs pour offrir une chance

d'insertion à un jeune en comparaison des coûts sociaux consécutifs au déficit de formation? L'Etat ne devrait-il pas aussi envisager de cofinancer quelques places dans les SeMo, sachant que les budgets de ces prestations données par Intervalle, Déclic ou encore d'autres, ont été réduits drastiquement, et par-là j'entends, de plus de 20%! Il m'intéresse de savoir pourquoi ces jeunes ne sont pas inscrits à la Plate-forme Jeunes. Des parents se sont même adressés directement à ces institutions qui gèrent les SeMo pour connaître la procédure d'inscription. Les juges des mineurs se sont aussi posé la question «Comment agir pour placer des jeunes dans les SeMo?». Pourquoi n'y a-t-il pas de représentants des SeMo dans la nouvelle commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, alors qu'un partenariat doit s'établir entre les différentes instances chargées de l'orientation des jeunes?

Je remercie M. le Commissaire d'apporter des réponses à mes questions et de faire en sorte que la Plate-forme Jeunes facilite, comme il se doit, l'accès à la formation professionnelle par une prise en charge personnalisée des jeunes en difficulté, socialement défavorisés ou en déficit scolaire, ce qu'offrent les SeMo.

Je vous invite toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Député(e)s, à faire une visite dans une de ces structures pour y constater le travail remarquable qui y est effectué pour offrir à ces jeunes défavorisés des débouchés en vue de les intégrer à la vie active.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). C'est avec satisfaction que le groupe ACG accueille le projet de loi sur la formation professionnelle et il soutient, à l'unanimité, le projet bis de la commission sous réserve d'amendements qui pourront être proposés et des débats qui en résulteront.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Das Berufsbildungsgesetz ist mit dem neuen Gesetz auf das ganze Gebiet der Berufsbildung anwendbar. Der vorliegende Entwurf ist aus meiner Sicht eine gute Grundlage, die Berufsbildung, die sich in der laufend veränderten Berufswelt immer wieder neu behaupten muss, zu positionieren.

Generell habe ich zwei Bemerkungen.

Erstens: Die Ziele in Artikel 2 sind für mich zu allgemein formuliert und aus meiner Sicht fehlen wichtige Elemente wie die Gleichstellung von Mann und Frau, sowie die Aus- und Weiterbildung.

Die zweite Bemerkung betrifft die Zweisprachigkeit. Und das ist für mich beim vorliegenden Gesetzesentwurf die grösste Enttäuschung. Einmal mehr spricht der Staatsrat vom Fördern der Partnersprache. Aber konkret und verpflichtend ist im Gesetz nichts vorgesehen. Ich finde das sehr, sehr schade. Und wieder einmal verpasst der Kanton Freiburg eine Chance, sich als echter zweisprachiger Kanton zu profilieren. Denn, sehr verehrter Herr Staatsrat, in der Praxis sieht es doch so aus, dass unsere deutschsprachigen Berufschüler Französisch lernen, was sehr begrüssenswert ist, aber leider nicht umgekehrt. In der Realität heisst das aber, dass von der deutschsprachigen Minderheit nur Elite-Schüler in Freiburg gewisse Ausbildungen

absolvieren können. Dies ist nicht gelebte Zweisprachigkeit und entspricht auch nicht meiner Vorstellung der Chancengleichheit.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). De nombreux jeunes ont de grandes difficultés pour trouver une place d'apprentissage et cela est dû, pour certains, à un déficit de formation. Différents aléas de la vie les ont amenés dans cette situation. Une aide adéquate peut souvent permettre de combler partiellement ces lacunes et ainsi éviter de laisser tomber certaines personnes dans une forme de marginalisation qui génère souvent de nombreux problèmes sociaux. Actuellement, ces jeunes en formation sont aidés par différentes formes de préparation à la vie active, par exemple les centres de préformation et les semestres de motivation. Ces formations particulières offertes à un moment charnière de la vie de ces adolescents en difficulté sont indispensables et doivent être maintenues. Une personne qui part mal dans la vie active a de fortes chances de coûter à la société durant de longues années.

En parcourant la loi, nous pouvons constater que la formation des jeunes en difficulté a été prise en considération, mais tout en évitant de citer des mesures concrètes en donnant une importance aux centres de préformation. Même si cette loi est une loi-cadre, je regrette personnellement un certain flou qui subsiste concernant les écoles qui seront actives dans la formation pratique de ces jeunes en difficulté.

M. le Commissaire, peut-on considérer que les centres de préformation et les semestres de motivation sont des prestataires de la formation à la pratique professionnelle citée à l'article 23? Quels sont les prestataires qui aideront ces jeunes?

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le projet de loi sur la formation professionnelle et a constaté avec satisfaction que la formation initiale «duale» est confirmée et la formation continue reconnue. Nous tenons à souligner l'importance de la formation initiale «duale», pilier de notre système de formation et de notre économie, formation au demeurant nettement plus avantageuse pour les pouvoirs publics qu'une formation professionnelle purement scolaire.

Le soutien à cette formation «duale» est nécessaire, d'une part, en vue d'augmenter sensiblement le nombre d'entreprises formant des apprentis afin de faire face à la croissance démographique soutenue dans notre canton et, d'autre part, afin d'augmenter le nombre de jeunes gens ayant un diplôme au terme de leur formation obligatoire et ainsi réduire le taux de 12% de jeunes sans formation initiale, qui est malheureusement trop élevé.

En outre, le renforcement de l'offre de formation continue ne peut être que favorable à notre canton et permet ainsi de réduire certains déficits de formation afin de s'adapter aux besoins du marché du travail.

Nous saluons également un des autres objectifs de cette loi, soit l'identification précoce des jeunes à risques, leur intégration et encadrement sous forme notamment de «case management» et ceci dans un souci de limiter le chômage des jeunes. Néanmoins, nous tenons à sou-

ligner qu'une grande majorité de jeunes va très bien et qu'elle s'efforce de mener à bien sa formation dans de bonnes conditions. Dommage que de ces jeunes-là on n'en parle pas! Et je profite de mon intervention pour relever cette jeunesse qui va bien.

Autre nouveauté, le soutien prévu pour les entreprises formatrices, que ce soit par des facilités administratives ou la possibilité de se mettre en réseau pour améliorer l'encadrement des apprentis ou encore l'octroi d'un soutien financier de 2000 francs par cas, pour encourager les patrons qui donnent une chance aux jeunes en difficulté majeure en les engageant. Dans ces cas particuliers, l'investissement requis par ces patrons n'est pas négligeable en temps supplémentaire à consacrer à ces jeunes. Ils méritent bien un soutien financier, même modeste, car un jeune que l'on n'arrive pas à placer ou qui ne termine pas sa formation, risque de coûter bien plus cher à la société.

Dans ce projet, le système de financement par la Confédération, qui a été revu, n'est plus basé sur les coûts réels, mais sur des forfaits. On relèvera la suppression bienvenue de la taxe annuelle due par les maîtres d'apprentissage.

Enfin, ce projet ancre également dans la loi le financement valable depuis 1961 pour l'Association du Centre professionnel cantonal qui finance les infrastructures de la formation initiale en entreprise et de la formation continue. Pour rappel, le financement est assuré par les milieux patronaux et l'économie, l'Etat et les communes, ce qui constitue une spécialité fribourgeoise enviée par d'autres cantons. Il nous paraît important de rappeler que la contribution de 0,04% de la masse salariale est versée par toutes les entreprises de ce canton, qu'elles soient formatrices ou non, privées ou publiques et qui alimentent ainsi ce fonds commun.

Fort de ces considérations, le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière ainsi que les modifications apportées au projet de loi.

La Rapporteuse. Je constate avec satisfaction que tous les groupes entrent en matière. Nous allons donc pouvoir débattre de cette loi, article par article, ou en tout cas par chapitre.

Il y a des questions bien précises qui ont été posées, notamment pour des jeunes en difficultés et on en a également parlé en commission. C'est vrai que – comme l'a dit la députée Nadine Gobet – heureusement une grande partie de notre jeunesse va très bien. Ce n'est pas à ces jeunes-là que l'on doit apporter une attention particulière, mais aux jeunes qui sont en difficulté.

M. le Député Ducotterd et M^{me} la Députée Badoud ont parlé de ces jeunes qui ont un départ chaotique, de ces semestres de motivation et là des questions précises ont été adressées à l'intention de M. le Commissaire du gouvernement.

M^{me} la Députée Ursula Krattinger-Jutzet a parlé d'objectifs trop généraux et trop vagues à l'article 2. Il y a des amendements qui sont déposés et nous aurons l'occasion de revenir sur ces points lors de la lecture des articles.

Le Commissaire. J'aimerais également remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants qui

soutiennent ce projet. Vous avez un commissaire du gouvernement béat devant vous face à ces considérations. (*rires!*)

Lors de la lecture des articles, nous aurons la possibilité d'approfondir les questions qui ont été posées, mais je me permets d'ores et déjà de faire quelques commentaires.

Tout d'abord, M. le Député Rossier a dit, à juste titre, «il ne faudrait pas que l'Etat se substitue à des structures existantes performantes». Là, je peux vous assurer que le Conseil d'Etat a la volonté d'aller dans cette direction. Il ne s'agit pas de vouloir se substituer à des structures qui fonctionnent bien, notamment dans le secteur de la formation continue, mais comme vous le savez, dans le cadre du CPI, il y a un certain nombre d'années, il y avait cette urgence et cette importance que l'Etat puisse intervenir et corriger le tir dans ce contexte-là.

Aux différentes questions posées, notamment par M^{me} la Députée Badoud, M. le Député Ducotterd et M^{me} la Députée Gobet, concernant les jeunes en difficulté, j'aimerais d'abord souligner le fait que c'est un aspect important de ce projet de formation professionnelle qu'on mette un accent fort sur le problème de ces jeunes en difficulté. Je l'avais dit en guise d'introduction, il faut faire en sorte que le plus grand nombre de jeunes puisse vraiment entrer dans le processus de la profession. La Plate-forme Jeunes examine tous les cas des jeunes et tous les dossiers et essaye de les mettre dans une direction, la direction adéquate où ils peuvent ensuite avoir un soutien raisonnable.

Nombre de député(e)s hier soir ont assisté à la fête des 20 ans du Foyer Saint-Etienne à Grolley et nous avons pu voir comment de telles institutions font un travail absolument remarquable et important. C'est dans ce contexte-là que je dois dire combien le nouveau projet, l'idée du «case management», qui a été introduit par la Confédération, est important. Il sera décidé bientôt, à la fin de ce mois, et nous donnera un peu le cadre pour vraiment s'occuper de ces jeunes. Cela signifie qu'on commencera déjà durant l'école obligatoire, en 7^e année, d'essayer d'identifier ces jeunes qui rencontrent des difficultés, de nommer un coach qui les accompagne jusqu'au choix de l'apprentissage et même au-delà de l'apprentissage, jusqu'à ce que ces jeunes soient entrés dans la vie professionnelle. C'est un aspect extrêmement important, une mesure importante et le Conseil d'Etat a dernièrement institué une commission qui doit assurer toute la coordination dans ce contexte-là.

Pour le Foyer Saint-Etienne et les autres foyers et institutions, et aussi la question des SeMo, le financement des SeMo est assuré en priorité par les dispositions sur le chômage via le Secrétariat d'Etat à l'Economie au niveau fédéral et cela part ensuite via le Service public de l'emploi chez nous. Dans la loi sur la formation professionnelle, ces institutions et ces mesures se basent notamment sur l'article 22 où il y a vraiment des possibilités de subventionnement dans le cadre de la préparation à la formation initiale.

Und ich möchte noch eine letzte Bemerkung zur Feststellung von Frau Grossrätin Krattinger-Jutzet bezüglich der Zweisprachigkeit machen. Ich gehe mit Ihnen hundertprozentig einig bezüglich der Idee, dass wir

die Zweisprachigkeit auf allen Stufen fördern müssen und ich glaube, wir haben auch in diesem Gesetz gewisse Hinweise auf diese Zweisprachigkeit gemacht. Nur müssen wir uns aber auch bewusst sein, dass wir auf der Stufe der Berufsschule und der Berufsbildung die Lücken oder die Mängel in vorherigen Stufen nicht einfach korrigieren können und dass wir hier auch in einem gewissen vernünftigen Rahmen diese Zweisprachigkeit auf der Berufsbildungsebene fördern müssen. In diesem Sinne, meine Damen und Herren, fordere ich Sie noch einmal auf, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Le Président. Vu l'heure relativement avancée de la matinée, je ne vais pas commencer maintenant la lecture des articles et nous commencerons donc la 1^{re} et la 2^e lectures de cette loi au mois de décembre. Par ailleurs, je vous annonce que la motion N° 1003.07, Jean-Pierre Siggen/Jean-Claude Schuwey «Promotion économique – politique foncière active» sera également traitée lors de la session de décembre.

Prise de congé de M. Jacques Bourgeois

Le Président. Mesdames et Messieurs, nous devons encore aujourd'hui prendre congé de l'un des nôtres. Il s'agit de M. le Député Jacques Bourgeois. Au cours des six années passées dans cette enceinte du Grand Conseil, en tant que député du groupe libéral-radical de Sarine-campagne, Jacques Bourgeois a laissé une empreinte dans la politique de notre canton au travers de nombreuses interventions. A noter au passage que les motions et postulats qu'il a déposés ont tous été couronnés de succès. Je citerai en particulier les domaines économique, agricole – un domaine que le dé-

puté Bourgeois connaît très bien – dans le secteur de la santé également, au niveau de l'administration ou au niveau de notre société en général.

M. Bourgeois, vous connaissant, vous êtes une personne engagée et nous comprenons qu'à la suite de votre élection au Conseil national vous ayez choisi de quitter notre parlement.

Au nom du Grand Conseil fribourgeois, je vous remercie de votre travail et vous souhaite bon vent à Berne, plein succès dans la défense et la représentation des intérêts de notre canton sur le plan national. Félicitations encore.

Clôture de la session

Le Président. Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous un bon appétit, un bon week-end. Et je vous donne rendez-vous à la session de décembre.

- La séance est levée à 12 heures.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale adjointe*